

Tunisie : Consultation de 2007 au titre de l'article IV—Rapport des services ; note d'information au public sur la discussion du Conseil; et déclaration de l'administrateur pour la Tunisie.

Conformément à l'article IV des Statuts du FMI, le FMI tient des discussions bilatérales avec ses membres, généralement tous les ans. Dans le contexte des consultations de 2007 au titre de l'article IV avec la Tunisie, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- le rapport des services pour les consultations de 2007 au titre de l'article IV préparé par une équipe des services du FMI, à la suite des discussions conclues le **28 mai 2007** avec les représentants de la Tunisie sur l'évolution et les politiques économiques. **Le rapport des services a été achevé le 12 juillet 2007 à l'aide des informations disponibles au moment de ces discussions.** Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- une note d'information au public qui résume les **vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées lors de son examen, le 3 août 2007**, du rapport des services qui a conclu les consultations au titre de l'article IV.
- une déclaration des autorités tunisiennes/de l'administrateur pour la Tunisie.

Les documents qui figurent sur la liste qui suit ont été publiés séparément ou le seront.
Questions choisies

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante
Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>
Prix : 18 \$ l'exemplaire
Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

TUNISIE

**Rapport des services pour les consultations de 2007
au titre de l'article IV**

Établi par les Représentants des services du FMI
pour les consultations de 2007 avec la Tunisie

Approuvé par Amor Tahari et Scott Brown

Le 12 juillet 2007

- Les entretiens se sont déroulés à Tunis du 14 au 28 mai 2007. L'équipe était composée de MM. Senhadji (chef de mission), Kpodar et Saadi Sedik, et M^{me} Simard (tous du Département Moyen-Orient et Asie centrale) et M. Bayle (expert du Département des marchés monétaires et de capitaux). M. Tahari (Département Moyen-Orient et Asie centrale) a participé à certaines réunions portant sur les politiques économiques. M. Rouai (Bureaux des administrateurs) a également participé à la mission.
- Les membres de la mission ont rencontré le Gouverneur Baccar et sept ministres, dont M. Kechiche (Ministre des finances) et M. Jouini (Ministre du développement économique et de la coopération internationale), ainsi que d'autres fonctionnaires et des représentants du secteur privé et des syndicats.
- La Tunisie continue d'entretenir un dialogue étroit avec les services du FMI, tout en gardant la pleine maîtrise de son programme de réforme économique.
- La Tunisie a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 en 1993. Le régime de change est celui d'un flottement dirigé sans trajectoire prédéterminée. La Tunisie a souscrit à la NSDD en juin 2001.
- En matière de communication, on peut noter une conférence de presse de M. Tahari sur les perspectives économiques régionales 2007 du Département Moyen-Orient et Asie centrale, un communiqué de presse, une entrevue avec *L'économiste maghrébin* et un séminaire sur les préparatifs du ciblage de l'inflation, le sujet du document à paraître de la série des Questions générales.

Table des matières	Page
Synthèse	3
I. Contexte général et principaux enjeux	4
II. Evolution récente de la situation économique et financière.....	5
III. Perspectives.....	9
IV. Entretiens	9
A. Assainissement des finances publiques.....	10
B. Poursuite de l'adaptation du cadre de politique monétaire et de change	11
C. Renforcement du système financier	12
D. Autres questions.....	15
V. Evaluation par les services du FMI.....	17
 Encadrés	
1. Principaux éléments du XI ^e plan quinquennal	4
2. Évaluation du taux de change effectif réel.....	8
3. Principales recommandations de la mission d'assistance technique du FMI	11
4. Stratégie des autorités pour le renforcement du secteur financier	13
5. Suggestions pour appuyer la stratégie des autorités	14
 Graphiques	
1. Indicateurs économiques, 1990–2006.....	6
2. Viabilité de la dette extérieure: Tests de limites.....	27
3. Viabilité de la dette publique: Tests de limites.....	29
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2005–12	20
2. Balance des paiements, 2005–12	21
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2005–12	22
4. Situation monétaire (système financier), 2002–07	24
5. Scénario de croissance à moyen terme, 2004–12	25
6. Cadre de viabilité de la dette extérieure, 2002–12.....	26
7. Cadre de viabilité de la dette publique, 2002–12.....	28
 Annexes	
I. Relations avec le FMI.....	30
II. Relations financières avec la Banque mondiale.....	33
III. Questions d'ordre statistique	36

SYNTHÈSE

Contexte

Une bonne gestion macroéconomique et des réformes axées sur le marché ont permis à la Tunisie d'obtenir au cours des 10 dernières années des résultats économiques qui se situent parmi les meilleurs de la région, avec une croissance moyenne du PIB réel proche de 5 % dans un environnement macroéconomique stable. Le défi principal de la Tunisie est de créer suffisamment d'emplois pour faire face à la croissance rapide du nombre de diplômés universitaires. C'est l'objectif primordial du XI^e plan, récemment publié, qui vise une croissance annuelle à plus de 6 % pendant la période 2007–11 en continuant d'orienter l'économie tunisienne vers une économie du savoir à haute valeur ajoutée, tout en poursuivant son intégration dans l'économie mondiale. Les entretiens ont porté sur les moyens d'accélérer la croissance et d'accroître la souplesse et la capacité d'adaptation de l'économie tunisienne.

Vues des autorités

Les autorités ont noté les progrès considérables accomplis dans la réduction de la dette, ainsi que dans l'administration de l'impôt et les réformes; les mesures prises récemment devraient éliminer le déficit du système de sécurité sociale au cours des prochaines années, en attendant la réforme globale de celui-ci.

Les autorités font des progrès vers la libéralisation totale des mouvements de capitaux, la libre fluctuation des taux de change et la mise en place d'un cadre de ciblage de l'inflation.

Les autorités ont adopté une vaste stratégie, reposant sur le programme d'évaluation du secteur financier (PESF) de 2002 et sa mise à jour de 2006, pour renforcer le système financier, notamment avec un double objectif de réduction du ratio des prêts improductifs à 15 % et d'accroissement du ratio des provisions aux prêts improductifs à 70 % d'ici la fin de 2009. Elles ont noté que leur stratégie a donné des résultats positifs, avec une baisse du ratio des prêts improductifs de 24 % en 2003 à 19,2 % en 2006.

Recommandations des services du FMI

Le rééquilibrage budgétaire doit se poursuivre afin de faire face aux pressions croissantes sur le budget, notamment dues à l'évolution démographique et à la baisse des recettes des privatisations et des recettes non-fiscales et douanières causées par les privatisations et la libéralisation des échanges. En particulier, les autorités doivent procéder à la réforme prévue du système de sécurité sociale.

Une plus grande autonomie et la communication d'informations adéquates aux opérateurs des marchés sont nécessaires pour développer le marché monétaire et le marché des changes. Les capacités de la Banque centrale de Tunisie (BCT) en matière de recherche et de prévision devront être renforcées.

Des mesures supplémentaires, notamment un apport de capitaux dans les banques publiques, seront peut-être nécessaires pour atteindre le double objectif de la BCT et conduire à un système financier dynamique et efficient qui appuiera la réalisation des objectifs du XI^e plan.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL ET PRINCIPAUX ENJEUX

1. Une bonne gestion de l'économie a permis d'assurer une croissance vigoureuse et de préserver la stabilité macroéconomique, plaçant la Tunisie parmi les pays les plus performants de la région et contribuant à sa stabilité sociopolitique. Cette bonne performance a été reconnue par les instances internationales, comme le Forum de Davos, qui a classé récemment la Tunisie comme le pays le plus compétitif de la région, et l'agence japonaise R&I, qui a relevé la notation souveraine de la Tunisie de BBB+ à A- en 2007.

2. **Néanmoins, la Tunisie est aux prises, comme les pays voisins, avec un taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes.** Pour ramener son taux de chômage sous la barre des 10 %, elle devra porter son taux de croissance annuel — qui s'est établi à 4¾ % au cours de la dernière décennie — à 6¼ % au cours de la prochaine décennie. Pour ce faire, elle devra accroître sensiblement l'investissement privé et la productivité totale des facteurs. Le XI^e plan quinquennal définit la stratégie à moyen terme des autorités tunisiennes (encadré 1).

Encadré 1. Principaux éléments du XI^e plan quinquennal

Objectif :

- Porter la **croissance** annuelle de 4,8 % pendant la dernière décennie à 6,1 % durant 2007–11, tout en ramenant le **taux de chômage** de 14,2 % en 2006 à 13,4 % environ en 2011.

Stratégie :

Continuer de faire de l'économie tunisienne une *économie du savoir* à forte valeur ajoutée

- **En consolidant la position macroéconomique de la Tunisie.** Réduire la dette publique et en améliorer la structure, **maîtriser** le déficit budgétaire en continuant de réduire les dépenses courantes et d'élargir l'assiette fiscale et renforcer le système financier.
- **En poursuivant l'ouverture progressive de l'économie.** Étendre l'accord d'association avec l'Union européenne (UE) aux services et à l'agriculture; poursuivre la libéralisation du régime de commerce en participant à des accords de libre-échange multilatéraux (OMC), régionaux et bilatéraux. Poursuivre les préparatifs en vue d'assurer la convertibilité et la flexibilité complètes du dinar.
- **Stimuler l'investissement privé, particulièrement dans les secteurs à haute valeur ajoutée.** Améliorer le climat des affaires, favoriser un accroissement de l'investissement direct étranger (IDE), promouvoir les accords de partenariat public-privé et simplifier les mesures d'incitation à l'investissement.
- **Réformer les systèmes d'éducation et de formation pour réduire l'écart entre les compétences recherchées par les employeurs et celles offertes par les chercheurs d'emplois.**

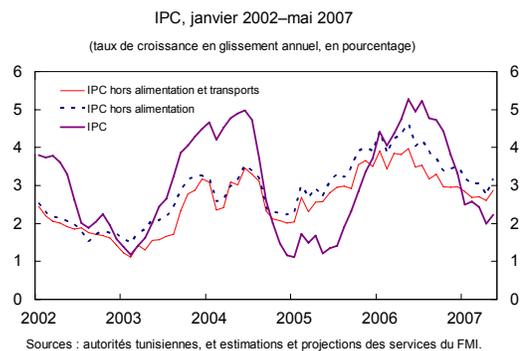
3. **Pour que cette stratégie soit fructueuse dans le contexte actuel de son intégration de plus en plus poussée dans l'économie mondiale, la Tunisie devra assainir ses finances publiques, renforcer son cadre de politique monétaire et de change et corriger les faiblesses qui persistent dans son système financier afin de donner plus de souplesse et de ressort à son économie :**

- ***Bien que la politique budgétaire prudente de la dernière décennie ait contribué à la stabilité macroéconomique, il conviendra de poursuivre l'assainissement des finances publiques pour en garantir la viabilité à long terme.*** Les pressions exercées sur le budget, notamment par le vieillissement de la population, s'intensifient et la dette publique de la Tunisie — qui s'établissait à environ 54 % du PIB fin 2006 — reste relativement élevée par rapport à celle d'autres pays émergents jouissant d'une notation souveraine similaire.
- ***Il convient d'intensifier les préparatifs du ciblage de l'inflation compte tenu de l'ouverture croissante du compte de capital.*** À moyen terme, les autorités tablent sur une libéralisation complète des mouvements de capitaux et un flottement libre du taux de change.
- ***Un système financier sain et compétitif est indispensable à la pleine réalisation du potentiel de l'économie tunisienne.*** Malgré l'amélioration sensible observée au cours des quelques dernières années, les créances improductives du secteur bancaire restent relativement élevées — 19,2 % du total des prêts à fin 2006. Les autorités ont engagé une vaste stratégie fondée sur les principales recommandations du programme d'évaluation du système financier (PESF) de 2002 et de sa mise à jour de 2006.

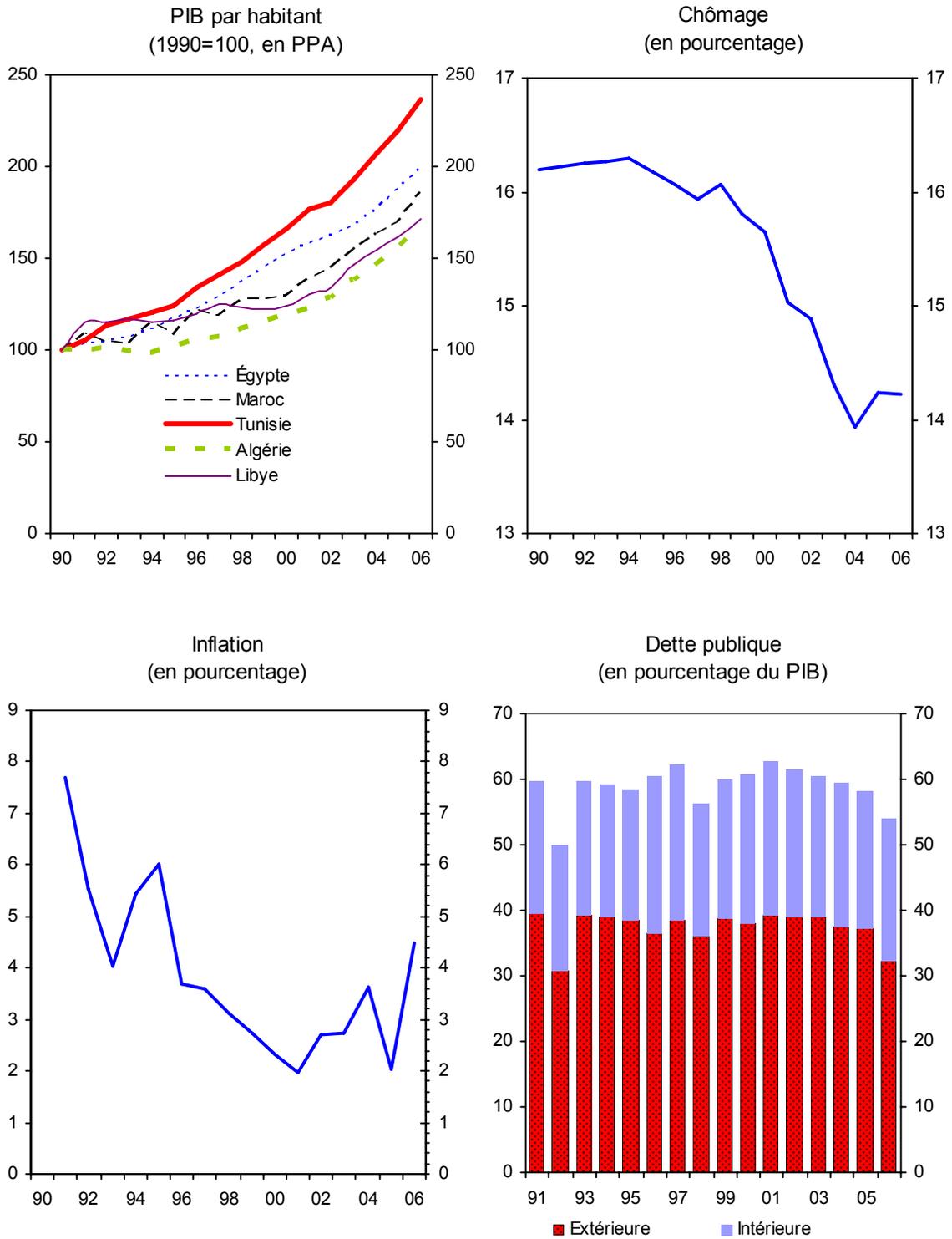
II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

4. *Durant les deux dernières années, l'économie tunisienne a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation face à la montée des cours du pétrole et des autres matières premières importées: la croissance a été relativement forte et la stabilité macroéconomique préservée.*

- **La croissance du PIB réel s'est accélérée**, passant de 4 % en 2005 à 5,4 % en 2006, grâce à un redressement de la production agricole, à l'expansion de l'industrie manufacturière hors textile et à la vitalité du secteur des services. La croissance robuste des revenus et l'abondance de liquidité ont stimulé la demande intérieure. Le taux de chômage est toutefois resté inchangé en 2006 à 14,2 %.
- **L'inflation a chuté rapidement après avoir atteint un sommet au cours du premier semestre de 2006.** Les tensions inflationnistes



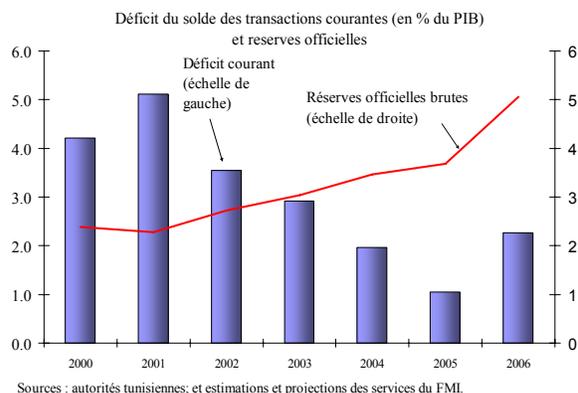
Graphique 1. Indicateurs économiques, 1990–2006



Sources : autorités tunisiennes; et estimations et projections des services du FMI.

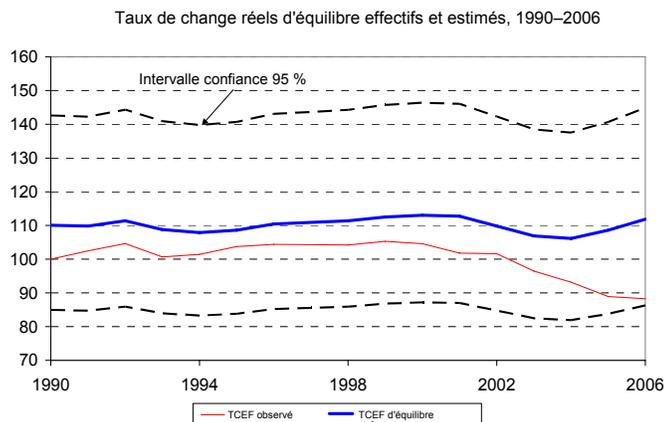
qui ont caractérisé cette période tenaient aux hausses des cours internationaux des produits pétroliers et des matières premières, ainsi qu'à des excès de liquidités. Toutefois, l'inflation a reculé rapidement depuis que la BCT a resserré sa politique monétaire au cours du second semestre, et le taux sur 12 mois s'établissait à 2,2 % en mai 2007 après avoir atteint un sommet de 5,3 % en mai 2006. Parmi les mesures prises par la BCT pour maîtriser l'inflation figuraient notamment un relèvement du taux d'intérêt directeur de 25 points de base en septembre 2006 et une augmentation du coefficient de réserves obligatoires de 2 % à 3½ % en novembre.

- **Le prix des actifs est en hausse.** Les marchés des actions ont enregistré des gains substantiels (l'indice TUNINDEX a augmenté de 60 % de janvier 2006 à la mi-juin 2007). Certains indices semblent suggérer que les prix de l'immobilier auraient augmenté sensiblement, même si le manque de données ne permet pas de procéder à une évaluation adéquate.
- **Il n'existe aucun indice manifeste d'un désalignement du taux de change.** La dépréciation du dinar depuis 2002 reflète principalement la détérioration des termes de l'échange, les graves sécheresses, un affaiblissement marqué des recettes touristiques (à la suite des événements du 11 septembre 2001 aux États-Unis et de ceux d'avril 2002 à Djerba) et la réduction des droits de douane découlant des mesures de libéralisation commerciale. L'étude des parts de marché, la dynamique des transactions courantes et les études économétriques des services du FMI ne laissent entrevoir aucun signe de désalignement significatif (encadré 2). Les interventions de la BCT sur le marché des changes consistent principalement en injections de liquidités, du fait des déficits structurels des échanges extérieurs et des transactions courantes, et de la persistance de restrictions sur les mouvements de capitaux. De plus, ces interventions ont diminué sensiblement depuis 2000. L'augmentation récente des réserves à environ cinq mois d'importations de biens et services est attribuable en grande partie aux recettes de privatisation qui ont été affectées à la réduction de la dette et aux dépenses d'infrastructure.
- **Le déficit des transactions courantes s'est creusé en 2006** sous l'effet de la hausse des cours du pétrole, mais la balance des paiements a affiché un excédent élevé grâce à la privatisation partielle de Tunisie Télécom. À la fin de 2006, les réserves internationales s'élevaient à cinq mois d'importations de biens et services. La dette extérieure totale a baissé de 65,4 % du PIB en 2005 à 59,1 % en 2006. Une analyse de la viabilité de la dette n'a laissé entrevoir aucune vulnérabilité significative (tableau 6 et graphique 2).



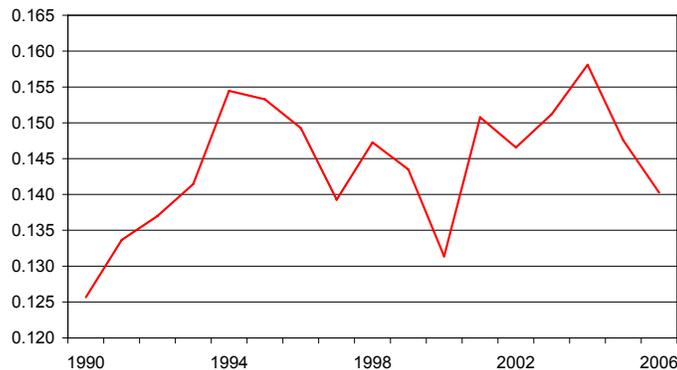
Encadré 2. Évaluation du taux de change effectif réel

Il n'existe aucun indice manifeste d'un désalignement du taux de change. Si les estimations donnent à penser que le taux de change effectif réel semble quelque peu sous-évalué par rapport à sa position d'équilibre à plus long terme, la différence n'est pas statistiquement significative.¹ De plus, le modèle ne tient pas compte de la réduction en cours des droits de douane effectifs — environ 16 points de pourcentage entre 2002 et 2005.² Malgré la tendance à la dépréciation observée au cours de la période 2002–06, la compétitivité de la Tunisie ne s'est pas beaucoup améliorée, comme en témoignent la baisse de sa part du marché d'exportation et les déficits structurels commercial et courant — respectivement 8,6 % et 2,4 % du PIB en moyenne pour la période 2002–06.



Sources : INS, et estimations des services du FMI.

Parts de marché des exportations tunisiennes par rapport aux principaux partenaires commerciaux, 1990–2006 3/ (En pourcentage)



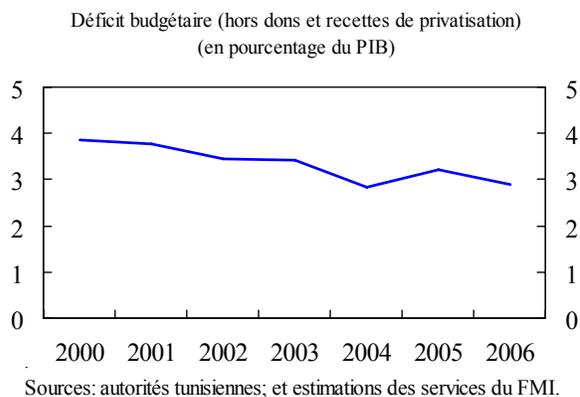
Sources : base de données du FMI sur les échanges bilatéraux, World Integrated Trade Solution.

¹ Les estimations du taux de change réel d'équilibre effectuées par les services du FMI se fondent sur les résultats d'une analyse de données de panel utilisant une méthode élaborée par P. Lane et G.M. Milesi-Ferretti (voir WP/99/115 et WP/00/123).

² Y compris les taux préférentiels, CNUCED.

³ L'Allemagne, la Belgique, l'Égypte, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède absorbent environ 80 % des exportations tunisiennes.

- **La politique budgétaire est demeurée prudente.** Le déficit budgétaire pour 2006 s'établit à 2,9 % du PIB, bien en deçà des 3,6 % projetés dans la loi de finances, grâce à la hausse des recettes non-fiscales et à la maîtrise des dépenses hors subventions. L'utilisation d'une partie des recettes de privatisation pour rembourser anticipativement la dette devrait faire diminuer le stock de la dette publique de 58,3 % du PIB en 2005 à 52,5 % en 2007.



III. PERSPECTIVES

5. **Les perspectives à court terme sont favorables.** D'après les projections, la croissance s'accroîtra pour s'établir à environ 6 % en 2007 sous l'effet d'une forte production agricole, d'une reprise dans les secteurs des textiles et des vêtements et de la croissance dynamique des exportations de services. Une forte croissance des importations de biens d'équipement et de matières premières fin 2006 et début 2007 laisse présager cette accélération de la croissance. Après une décélération rapide (2,2 % en glissement annuel au mois de mai 2007), l'inflation pourrait augmenter quelque peu du fait de facteurs saisonniers et de la majoration récente de 6,3 % des prix intérieurs des produits pétroliers, mais elle devrait se maintenir aux environs de 3 % en 2007. Les déficits budgétaires et extérieurs devraient rester à peu près stables.

6. **Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse plutôt qu'à la hausse.** Les perspectives positives à court terme reposent sur le retour de la production agricole à son niveau tendanciel, le maintien des cours du pétrole au-dessous de 70 dollars le baril et la poursuite de la croissance dans l'UE, le principal marché d'exportation de la Tunisie.

7. **Les perspectives à moyen terme restent favorables.** La croissance potentielle à moyen terme est estimée à environ 6¼ %, en supposant que les réformes structurelles se poursuivent.

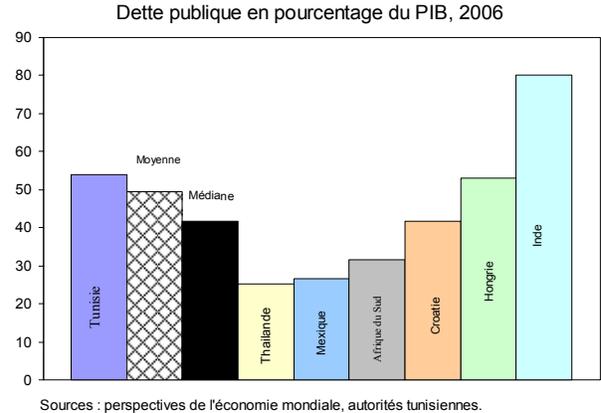
IV. ENTRETIENS

8. *Les entretiens ont porté sur les moyens de consolider la situation macroéconomique de la Tunisie et de faire progresser les réformes structurelles pour réaliser une croissance élevée et réduire le chômage dans le contexte d'une intégration plus poussée dans l'économie mondiale. Plus précisément, ils ont porté essentiellement sur :*

a) *l'assainissement des finances publiques; b) l'adaptation du cadre de politique monétaire et de change à la libéralisation graduelle du compte de capital et à la transition au ciblage de l'inflation; et c) le renforcement du système financier.*

A. Assainissement des finances publiques

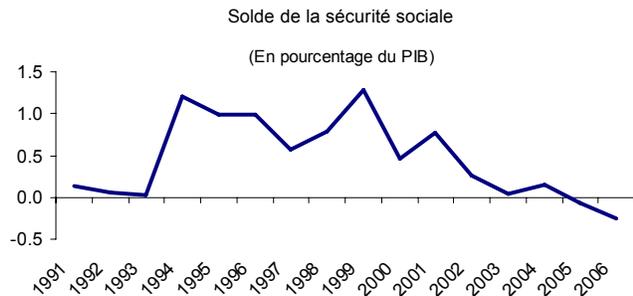
9. **La discipline budgétaire a été maintenue.** Malgré la forte augmentation des cours du pétrole et des matières premières, le déficit budgétaire était sensiblement inférieur à l'objectif du programme en 2006. Le ratio de la dette publique au PIB a nettement baissé grâce en partie au produit des privatisations — dont les deux tiers ont été affectés au remboursement anticipé de la dette — mais il reste supérieur à la moyenne des pays qui jouissent d'une notation souveraine similaire.



10. **Il convient de poursuivre l'assainissement des finances publiques pour résister aux pressions croissantes exercées sur le budget** par l'évolution démographique et la baisse des recettes budgétaires découlant des privatisations et de la libéralisation des échanges.

- **La situation financière du système de sécurité sociale s'est progressivement détériorée depuis la fin des années 90, sous l'effet du vieillissement de la population.**

Le système de sécurité sociale est passé d'un surplus de 1,3 % du PIB en 1999 à un déficit de 0,3 % en 2006. Les autorités ont indiqué que la réforme récente du régime d'assurance-santé et le relèvement des cotisations de retraite entré en vigueur en juillet 2007 devraient éliminer le déficit de la sécurité sociale au cours des prochaines années, en attendant une réforme en profondeur du système de retraite, prévue pour 2010, qui vise à assurer sa viabilité au moins jusqu'à 2030.



- **Étant donné l'impact budgétaire considérable des changements démographiques à moyen et long terme, il est important d'établir un cadre budgétaire propice à une analyse prospective de ces questions.** Les autorités conviennent que l'on pourrait mieux intégrer les perspectives à moyen et long terme dans la politique budgétaire en passant d'une comptabilité de caisse à une comptabilité sur la base des droits constatés, en allongeant l'horizon des projections budgétaires et en examinant régulièrement l'impact budgétaire des changements démographiques.

- **Des progrès considérables ont été réalisés dans la politique et l'administration fiscales.** Ces réformes suivent la plupart des recommandations des missions d'assistance technique du FMI en 2005. Il s'agit principalement de réduire de 35 % à 30 % l'impôt sur les bénéfices des sociétés pour la plupart des secteurs économiques, de rapprocher les régimes on-shore et off-shore avec un taux d'imposition de 10 % pour les exportateurs, de simplifier la structure des taux de la TVA en supprimant le taux maximum de 29 %, de mettre sur pied un service des grandes entreprises et de poursuivre la restructuration de l'administration fiscale.
- **Les subventions aux carburants continuent de grever le budget** malgré l'augmentation cumulée des prix de 51 % depuis 2005. Les autorités, conscientes des distorsions causées par ces subventions, ont l'intention de les supprimer progressivement. Toutefois, elles n'ont toujours pas établi de calendrier précis à cette fin.

B. Poursuite de l'adaptation du cadre de politique monétaire et de change

11. **Le resserrement de la politique monétaire au second semestre de 2006 a apaisé les tensions inflationnistes,** et l'inflation devrait se maintenir dans sa fourchette historique de 2–3 % en 2007 si les cours du pétrole et des matières premières n'enregistrent pas de nouveaux sursauts importants. Le programme monétaire des autorités pour 2007 vise à réduire sensiblement la croissance de la masse monétaire au sens large. S'agissant des grands projets d'infrastructures prévus, les autorités ont indiqué qu'ils seraient mis en œuvre graduellement afin de ne pas alimenter les tensions inflationnistes.

12. **Les autorités poursuivent leur transition progressive vers le ciblage de l'inflation et le flottement libre du taux de change dans le contexte de la libéralisation des mouvements de capitaux :**

- ***La transition vers le ciblage de l'inflation se poursuit.*** La BCT a adopté un cadre de ciblage de la monnaie au sens large (M3) dont la monnaie centrale constitue l'objectif opérationnel et elle utilise davantage les instruments indirects de politique monétaire tels que les prises en pension et les opérations d'open market. L'amendement apporté en 2006 à la loi régissant la BCT a renforcé l'indépendance de cette dernière et défini la stabilité des prix comme le principal objectif de la politique monétaire, instituant ainsi le cadre juridique du ciblage de l'inflation. La récente mission d'assistance technique du FMI a dressé un bilan des progrès accomplis jusqu'à présent et énoncé les obstacles qui restent à surmonter dans la perspective du ciblage de l'inflation (encadré 3).

Encadré 3. Principales recommandations de la mission d'assistance technique du FMI

- Renforcer l'autonomie de fait de la banque centrale.
- Éclaircir le rôle du taux de change dans le cadre de politique monétaire.
- Renforcer les capacités de la banque centrale en matière de recherche et de prévision.
- Réduire la part des prix administrés dans l'IPC (à l'heure actuelle, environ un tiers).

Les autorités sont conscientes de la nécessité de renforcer leurs capacités en ressources humaines, d'élaborer des outils statistiques appropriés et d'élaborer les bases de données nécessaires pour la mise en œuvre du ciblage de l'inflation.¹ La BCT a fait savoir qu'elle s'emploie actuellement à renforcer ses capacités en matière de recherche et de prévision, notamment en recrutant des experts.

- ***Les autorités comptent continuer d'assouplir le taux de change dans les deux sens*** étant donné la libéralisation progressive des mouvements de capitaux. Elles souscrivent à l'évaluation du niveau du taux de change par les services du FMI et conviennent de la nécessité d'éclaircir le rôle du taux de change dans le cadre de politique monétaire et d'assurer une coordination plus étroite des politiques monétaire et de change.
- ***Pour être efficiente et souple, la politique monétaire doit pouvoir s'appuyer sur des marchés monétaire et de change actifs et fonctionnant bien.*** La BCT est consciente de l'importance, pour le développement des marchés monétaire et de change, d'en accroître l'autonomie en permettant aux taux d'intérêt et de change de mieux refléter les conditions du marché. En particulier, la diminution des opérations de réglage fin de la BCT depuis le lancement du système de règlement brut en temps réel en novembre 2006 a conduit à une intensification de l'activité interbancaire, comme en témoigne la variabilité accrue du taux d'intérêt du marché monétaire (TMM). La BCT a par ailleurs signalé que le volume de ses interventions sur le marché des changes a diminué nettement et que ces interventions servent essentiellement à gérer la liquidité.

C. Renforcement du système financier

13. **Le secteur financier est appelé à jouer un rôle clé dans la réalisation du XI^e plan.** Le système financier joue un rôle fondamental dans la croissance économique d'un pays par son influence directe sur le niveau de l'investissement à travers le financement des projets et sur la productivité à travers la sélection de projets de qualité. Dans ce contexte, les efforts déployés par la BCT pour réduire le stock de créances improductives sont donc essentiels. Quoique la mise à jour du PESF ait conclu que ces créances improductives ne représentent pas de risque systémique pour la stabilité financière, un stock élevé de créances improductives pèse sur la croissance économique en inhibant l'investissement par des coûts du financement rehaussés et retarde la mise en œuvre de réformes économiques susceptibles d'accroître la productivité.

14. **Les autorités ont récemment adopté plusieurs mesures visant à renforcer le cadre juridique (encadré 4).** Leur stratégie tient compte des principales recommandations

¹ Les questions liées au renforcement des capacités et à l'élaboration des outils statistiques et des bases de données nécessaires pour prévoir l'inflation ont fait l'objet d'un examen approfondi lors d'un séminaire sur la prévision de l'inflation et les répercussions des fluctuations du taux de change organisé par les services du FMI pendant la mission (voir le document de la série des Questions générales).

du PESF et de sa mise à jour. Une nouvelle loi bancaire a été adoptée en 2006 pour promouvoir la bonne gouvernance et améliorer la culture du crédit. Par ailleurs, la BCT interdit depuis 2004 la distribution de dividendes par les banques dont les provisions sont insuffisantes. Enfin, la BCT commencera bientôt à exiger des banques un provisionnement à 70 % des nouvelles créances improductives, quelle que soit la valeur de la garantie.

Encadré 4. Stratégie des autorités pour le renforcement du secteur financier

Objectif :

- Atteindre un ratio provisions/créances improductives de 70 % et un ratio créances improductives/total des prêts de 15 % d'ici la fin 2009.

Principales mesures :

- Interdire la distribution de dividendes si le provisionnement est jugé insuffisant.
- Assurer la déductibilité fiscale intégrale des provisions.
- Rationaliser les procédures juridiques de réalisation des garanties.
- Adopter une nouvelle loi bancaire pour améliorer la gouvernance en étendant les pouvoirs des conseils d'administration et en exigeant la création d'un comité exécutif de crédit.
- Adopter une nouvelle loi sur les titres financiers pour donner plus de transparence et de fiabilité à la comptabilité.

15. **Cette stratégie a déjà produit des résultats positifs** (voir le tableau ci-dessous). Les indicateurs prudentiels montrent une amélioration sensible en 2006 par rapport à 2003, le ratio des créances improductives baissant de 24 % à 19,2 %, le ratio de provisionnement augmentant de 43,1 % à 49,2 %, et les ratios de fonds propres restant à un niveau aisé. Cette amélioration a été enregistrée aussi bien par les banques privées que par les banques publiques.

16. **Les autorités restent persuadées d'atteindre leurs deux objectifs d'ici 2009** (en particulier, le ratio créances improductives/total des prêts de 15 %). Elles reconnaissent toutefois que l'objectif d'un ratio de provisionnement de 70 % sera plus difficile à atteindre sans augmentation des fonds propres, surtout dans les banques publiques. L'encadré 5 propose des mesures supplémentaires qui pourraient appuyer la stratégie des autorités.

Indicateurs de solidité des banques commerciales

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006 ^{1/}
Ratio de fonds propres	13.3	10.6	9.8	9.3	11.6	12.4	11.8
Banques privées	11.5	10.4	10.0	8.4	12.4	13.5	12.8
Banques publiques	15.0	11.0	9.4	10.8	10.1	10.0	9.2
Créances improductives (en pourcentage des actifs bruts)	21.6	19.2	20.9	24.0	23.7	20.9	19.2
Banques privées	15.3	16.1	18.1	21.6	20.4	20.0	18.7
Banques publiques	26.8	22.8	24.3	26.7	27.4	22.1	19.7
Provisions (% des cr. improd.)	49.2	47.4	43.9	43.1	45.8	47.4	49.2
Banques privées	54.7	47.7	44.9	39.9	43.5	45.9	48.4
Banques publiques	46.6	47.1	42.9	46.2	47.6	49.1	50.0
Rendement des actifs	1.3	1.1	0.7	0.6	0.4	0.5	0.2
Rendement des fonds propres	13.7	14.0	8.0	7.6	5.1	6.5	9.1

Source : autorités tunisiennes.

1/ Préliminaire.

Encadré 5. Suggestions pour appuyer la stratégie des autorités

Mesures supplémentaires tirées de la mise à jour du PESF :

- Mettre au point une stratégie de restructuration des prêts improductifs consentis au secteur du tourisme, fondée sur une évaluation réaliste de la capacité de remboursement des emprunteurs.
- Réduire les délais des procédures judiciaires et accroître le recours aux règlements extrajudiciaires.
- Autoriser la déductibilité fiscale intégrale des radiations partielles de créances.
- Renforcer la gestion des banques commerciales publiques et envisager la privatisation et les fusions des anciennes banques de développement.
- Promouvoir la création d'agences de crédit privées.

Autres mesures :

Le fait que la rentabilité et les fonds propres du secteur bancaire soient insuffisants pour assurer un provisionnement adéquat ou la cession à juste prix des créances improductives constitue un problème important. Compte tenu du coût de portage de ces créances, les mesures suivantes pourraient être envisagées :

- Desserrer la contrainte des fonds propres, notamment par l'émission de fonds propres complémentaires.
- Redynamiser la culture de crédit du secteur bancaire en élaborant des systèmes de notation interne pour accroître la sélectivité des politiques de prêt, assurer une juste tarification des risques et renforcer le contrôle des portefeuilles de prêts.
- Ouvrir le capital des sociétés de recouvrement à des investisseurs non-bancaires pour renforcer leur capacité d'absorption des créances improductives.
- Veiller à ce que les banques se préparent à désindexer leur bilan du TMM en renforçant leurs systèmes de gestion de risques.
- Accroître la transparence financière, notamment à travers la Centrale de bilans.

17. **Les autorités surveillent de près la hausse sensible des prix des actifs, mais ne pensent pas qu'elle pose un risque systémique.** L'appréciation observée sur le marché des actions ne présente pas de risque systémique pour le système financier — la capitalisation totale ne représente que 14 % du PIB et les coefficients de capitalisation des résultats s'établissent à 16 en moyenne. Le risque pourrait être plus grand sur le marché de l'immobilier, mais l'existence de prix administrés dont bénéficient une large part de la population limiterait l'impact d'une correction.

D. Autres questions

18. **Les autorités poursuivent leurs efforts d'intégration de l'économie tunisienne au plan régional et mondial :**

- ***La Tunisie participe activement aux entretiens sur l'intégration des pays du Maghreb.*** Elle a participé aux conférences de haut niveau sur la facilitation des échanges et sur l'intégration financière du Maghreb, et accueillera la troisième conférence sur le rôle du secteur privé dans le développement économique et l'intégration régionale qui se tiendra en novembre 2007. L'accord d'Agadir, signé en 2005 avec l'Égypte, la Jordanie et le Maroc, a été mis en application en mars, et plusieurs accords bilatéraux de libre-échange ont été conclus récemment.
- ***L'industrie tunisienne est prête pour le démantèlement tarifaire sur les produits manufacturés qui est prévu pour 2008 dans le cadre de l'accord de libre-échange avec l'UE.*** Le programme de restructuration lancé en 1995 et la réduction progressive des droits de douane ont permis à l'industrie tunisienne de s'adapter. Le taux maximal des droits de douane frappant les importations de produits manufacturés de l'UE n'est plus que de 5 %, alors qu'il dépassait 100 % en 1995. Les autorités ont indiqué que l'industrie tunisienne a résisté au choc le plus important en 2005 avec l'expiration de l'accord multifibres de l'OMC. Malgré la réduction récente de 3 points de pourcentage des droits NPF moyens, qui s'établissent désormais à 29 %, ceux-ci restent sensiblement plus élevés que les droits préférentiels, ce qui risque de détourner les échanges commerciaux.
- ***La libéralisation graduelle des mouvements de capitaux et des transactions courantes se poursuit.*** De nouvelles mesures ont été adoptées depuis le début de 2006, y compris l'autorisation accordée aux non-résidents d'acheter jusqu'à 10 % des obligations émises par des entreprises cotées en bourse ou ayant obtenu une notation, l'autorisation accordée aux non-résidents d'acquérir des terrains dans les zones industrielles et touristiques, la libéralisation des emprunts extérieurs à moyen et long terme pour les entreprises cotées en bourse, le relèvement des montants librement transférables par les entreprises exportatrices pour leurs investissements à l'étranger, l'augmentation des allocations pour voyages personnels et voyages d'affaires, le relâchement des restrictions aux comptes en devises, et le rapprochement des régimes réglementaires on-shore et off-shore.

19. **En plus de consolider la situation macroéconomique et le système financier de la Tunisie, les autorités conviennent qu'il est essentiel d'opérer des réformes dans les domaines suivants pour maximiser les avantages de l'intégration économique :**

- ***Assouplir le marché du travail.*** Des données empiriques de plus en plus nombreuses soulignent l'importance de mesures complémentaires pour maximiser les avantages de l'intégration économique. Le gain de bien-être résultant des réformes du régime de commerce dans le cadre de marchés des facteurs souples peut être jusqu'à six fois plus élevé que le gain réalisé dans des marchés rigides.² Les autorités ont constaté que les réformes du code de travail de 1995–96 ont grandement assoupli le marché du travail.
- ***Améliorer le climat d'investissement.*** Les autorités ont annoncé une série de mesures qui s'ajoutent aux efforts engagés pour simplifier la réglementation administrative et fiscale, accroître l'efficacité de l'administration douanière et améliorer l'infrastructure routière et de télécommunications.
- ***Poursuivre la libéralisation du secteur des services.*** Le secteur des services — le principal moteur de la croissance dans le XI^e plan — reste fortement réglementé et, dans une large mesure, fermé à la participation étrangère. Les autorités ont noté que certains secteurs, y compris le secteur financier, ont été libéralisés et ouverts aux investisseurs étrangers, et que des progrès sont en voie de réalisation dans d'autres secteurs.

20. **Les autorités poursuivent la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.** L'examen du rapport d'évaluation de la Banque mondiale effectué à l'occasion de la conférence plénière du Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (GAFIMOAN) en avril 2007 a débouché sur une amélioration de la note accordée à la Tunisie. Les autorités tunisiennes ont fait état des progrès constants réalisés entre la date de l'évaluation et celle de la conférence plénière du GAFIMOAN. Elles poursuivent la mise en œuvre de leur système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en particulier dans le secteur bancaire, grâce à la formation et à la mise en place de systèmes de détection et de contrôle interne. Les banques tunisiennes ont créé des unités de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme; elles comptent établir les processus internes et les technologies de l'information nécessaires, et organisent une formation adéquate pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Pour mieux appuyer ces améliorations, les autorités tunisiennes ont sollicité une assistance technique.

² Allen Dennis, (2006), «Trade Liberalization, Factor Market Flexibility, and Growth: The Case of Morocco and Tunisia», document de travail n° 3857 de la Banque mondiale.

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

21. **Grâce à une bonne gestion macroéconomique et à une stratégie de développement axée sur l'extérieur, les résultats économiques de la Tunisie ces dix dernières années ont figuré parmi les meilleurs de la région.** Néanmoins, la Tunisie fait face à un problème qu'elle partage avec ses voisins, à savoir un chômage relativement élevé, surtout parmi les diplômés universitaires. Pour rehausser la croissance et accroître l'emploi, la Tunisie doit accélérer le rythme des réformes, en particulier dans le secteur financier, et renforcer sa situation macroéconomique afin d'accroître la flexibilité et la capacité d'adaptation de son économie alors que celle-ci continue de s'intégrer dans l'économie mondiale.
22. **La politique budgétaire a été prudente, mais il est nécessaire de poursuivre le rééquilibrage budgétaire pour préserver la viabilité des finances publiques à long terme,** étant donné les pressions croissantes sur le budget, en particulier à cause du vieillissement de la population et de la baisse des recettes non-fiscales et douanières. Donc, il convient de poursuivre le rééquilibrage budgétaire en élargissant l'assiette de l'impôt, en accroissant l'efficacité des dépenses et en réduisant rapidement la dette. En particulier, il faut éliminer progressivement les coûteuses subventions aux carburants, étant donné que les cours du pétrole devraient rester élevés à moyen et à long terme.
23. **Les services du FMI notent avec satisfaction les mesures prises récemment pour redresser la position financière du système de sécurité sociale à moyen terme, mais ils recommandent d'accélérer la réforme globale du système.** La réforme de l'assurance santé et le relèvement des cotisations de retraite devraient aider à éliminer le déficit de la sécurité sociale dans les années à venir. Cependant, la viabilité du système à long terme dépend d'une réforme globale prévue pour 2010. Étant donné l'importance croissante de questions budgétaires à moyen et à long terme qui sont liées à l'évolution démographique, il est important de continuer de mettre en place un cadre budgétaire davantage tourné vers l'avenir où ces questions peuvent être mieux analysées.
24. **L'orientation à court terme de la politique monétaire reste appropriée, mais il existe des risques de surchauffe.** La BCT doit rester vigilante étant donné la hausse des prix des produits pétroliers en mai, la nature probablement structurelle de l'excès de liquidités et l'incidence de gros projets d'investissement dans les infrastructures. Il sera nécessaire de coordonner étroitement les politiques budgétaire et monétaire.
25. **Il n'existe pas d'indice manifeste de désalignement du taux de change et la politique macroéconomique est compatible avec la stabilité extérieure.** La dépréciation récente du taux de change effectif réel s'explique par une détérioration sensible des termes de l'échange et un déficit structurel, mais viable, des transactions courantes.

26. **Les services du FMI encouragent les autorités à continuer d'assouplir le taux de change et de renforcer l'autonomie du marché monétaire et du marché des changes.** Si le volume des interventions a diminué, la flexibilité du taux de change reste limitée, en particulier compte tenu de l'adoption du ciblage de l'inflation à moyen terme. En outre, le développement du marché monétaire et du marché des changes serait facilité si la gestion des liquidités était améliorée, afin de mieux anticiper l'effet des opérations de trésorerie volatiles sur la liquidité des banques, si l'obligation pour les banques de transférer leurs soldes journaliers en devises à la BCT (nivellement) était éliminée et si l'affichage du taux de change quotidien était retardé, dans un premier temps, avant que cette pratique soit éliminée. En fin de compte, la désindexation des avoirs et engagements des banques du TMM devrait offrir à la BCT une plus grande souplesse pour utiliser celui-ci comme instrument. En conséquence, il est important de continuer d'informer les agents économiques, en particulier les banques, de ces changements et de leurs implications pour veiller à ce qu'ils puissent bien s'y préparer.

27. **Pour que la BCT puisse adopter le ciblage de l'inflation à moyen terme comme elle le souhaite, il convient de renforcer ses capacités en matière de recherche et de prévision.** Les préparatifs devront être accélérés, car il faut du temps pour mettre en place les capacités humaines adéquates et les outils statistiques nécessaires.

28. **Les services du FMI prennent note avec satisfaction de la stratégie globale des autorités fondée sur le PESF, ainsi que de sa mise à jour, qui a pour objectif de renforcer le secteur bancaire, mais ils sont d'avis que des mesures supplémentaires seront peut-être nécessaires pour atteindre simultanément le double objectif fixé par la BCT pour 2009 et les objectifs du XI^e plan.** Si la baisse du ratio des prêts improductifs se poursuit au même rythme qu'aujourd'hui, l'objectif des autorités d'un ratio de 15 % d'ici 2009 devrait pouvoir être atteint, mais des capitaux supplémentaires seront probablement nécessaires, en particulier dans les banques publiques, afin d'atteindre le ratio de provisionnement de 70 %. Par ailleurs, il est crucial de disposer d'un secteur bancaire dynamique et efficient pour accélérer la croissance et libéraliser totalement les mouvements de capitaux. Les autorités sont encouragées à envisager les mesures supplémentaires proposées par les services du FMI.

29. **Les efforts déployés par les autorités pour intégrer l'économie tunisienne dans l'économie régionale et mondiale sont louables.** Les services du FMI soutiennent la poursuite de la simplification et de la réduction des droits NPF.

30. **Des réformes complémentaires sont essentielles en vue de maximiser les avantages de l'intégration économique.** Un assouplissement du marché du travail permettrait d'accroître la compétitivité et la flexibilité de l'économie tunisienne et faciliterait la réaffectation de la main-d'œuvre en réaction aux changements structurels. En particulier, les règles relatives aux licenciements restent lourdes et devraient être assouplies. En ce qui concerne le climat d'investissement, les services du FMI notent avec satisfaction les efforts

en cours et encouragent les autorités à continuer d'accroître la transparence, d'améliorer la gouvernance et de faciliter l'accès des PME au financement. Enfin, le service des secteurs reste fort réglementé et fermé dans une large mesure à la participation étrangère. Les préparatifs de la libéralisation du commerce des services avec l'UE sont donc encourageants.

31. Les services du FMI notent avec satisfaction les progrès accomplis dans l'application des recommandations du rapport sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et soutiennent l'objectif des autorités d'observer les recommandations dans leur intégralité.

32. Il est proposé que les prochaines consultations au titre de l'article IV aient lieu selon le cycle ordinaire de 12 mois.

Tableau 1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2005–12

	2005	Est.	Projections					
		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Production et revenus (variation en pourcentage)								
PIB nominal	7.0	9.2	8.4	9.2	8.5	8.7	8.9	8.7
PIB réel	4.0	5.4	6.0	6.2	6.1	6.2	6.3	6.3
Déflateur du PIB	2.9	3.6	2.3	2.9	2.3	2.4	2.4	2.2
Indice des prix à la consommation (IPC), moyenne	2.0	4.5	3.0	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5
Épargne nationale brute (en pourcentage du PIB)	20.9	21.5	21.8	21.5	21.6	22.0	22.9	23.2
Investissement brut (en pourcentage du PIB)	22.0	23.8	24.3	24.3	24.2	24.5	25.0	25.2
Secteur extérieur (variation en pourcentage)								
Exportations de biens, f.à.b. (en \$EU)	8.4	9.5	17.3	7.8	7.7	8.2	9.9	10.0
Importations de biens, f.à.b. (en \$EU)	2.9	12.4	16.1	8.8	8.1	8.7	10.0	9.8
Exportations de biens, f.à.b. (volume)	1.6	-1.6	9.5	5.4	7.1	7.0	8.5	8.7
Import de biens, f.à.b. (volume)	-5.8	-2.7	8.4	9.0	12.1	11.5	10.2	10.0
Balance commerciale (en pourcentage du PIB)	-6.8	-8.2	-8.2	-8.6	-8.7	-8.9	-9.0	-9.0
Solde courant, dons exclus (en pourcentage du PIB)	-1.1	-2.3	-2.5	-2.7	-2.7	-2.5	-2.1	-2.0
Investissement direct étranger (en pourcentage du PIB)	2.6	10.3	2.6	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
Termes de l'échange (détérioration -)	-2.4	-3.7
Taux de change effectif réel (dépréciation -) 1/	-4.5	-0.8
Administration centrale (pourcentage du PIB, sauf indications contraires) 2/								
Recettes totales, dons et recettes des privatisations exclus	23.6	23.8	22.9	22.4	22.4	22.4	22.3	22.3
Dépenses totales et prêts nets	26.9	26.7	25.8	25.2	24.6	24.5	24.3	24.2
Solde de l'administration centrale, dons et recettes des privatisations exclus	-3.2	-2.9	-2.9	-2.8	-2.3	-2.2	-2.0	-1.8
Solde de l'administration centrale, dons inclus, recettes des privatisations exclues	-3.0	-2.8	-2.7	-2.6	-2.1	-2.0	-1.8	-1.7
Dette publique totale (extérieure et intérieure)	58.3	54.0	52.5	51.2	49.4	47.4	45.3	43.4
Dette publique en devises (pourcentage de la dette totale)	63.9	59.8	56.1	53.9	51.8	49.2	46.2	43.1
Monnaie et crédit (variation en pourcentage)								
Crédit à l'économie	6.3	6.7	7.9
Monnaie au sens large (M3) 3/	11.0	11.5	9.1
Vélocité de circulation (PIB/M3, Banques créatrices de monnaie)	1.8	1.8	1.8
Vélocité de circulation (PIB/M3)	1.6	1.5	1.5
Taux d'intérêt (taux du marché monétaire, en pourcentage, f.d.p.) 4/	5.0	5.3	5.2
Réserves officielles								
Réserves officielles brutes (milliards de \$ EU, f.d.p.)	4.4	6.8	7.8	8.5	9.1	9.9	10.9	11.9
En mois d'importations de biens et services, c.a.f.	3.7	5.1	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Dette extérieure totale								
Dette extérieure (milliards de \$EU)	18.1	18.7	20.0	20.9	22.0	23.3	24.5	25.9
Dette extérieure (en pourcentage du PIB)	65.4	59.1	58.9	56.5	54.7	53.5	51.3	49.8
Ratio du service de la dette (pourcentage des exportations de BSNCRF)	15.2	19.0	13.4	12.0	12.0	11.6	11.6	11.4
Indicateurs du marché financier								
Indice boursier 5/	1,615	2,331	2,529
Pour mémoire :								
PIB aux prix courants (millions de DT)	37,664	41,121	44,590	48,704	52,851	57,428	62,530	67,976
PIB aux prix courants (milliards de \$ EU)	27.6	31.7	34.0	37.0	40.1	43.6	47.7	52.0
PIB par habitant (\$ EU)	2,751	3,117	3,297	3,546	3,795	4,075	4,393	4,729
Taux de chômage (pourcentage)	14.2	14.2	14.1	14.0	13.8	13.6	13.4	13.2
Population (millions)	10.0	10.2	10.3	10.4	10.6	10.7	10.9	11.0
Taux de change : dinar/\$ EU (moyenne)	1.30	1.33

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Système des avis d'information.

2/ À l'exclusion des comptes de la sécurité sociale.

3/ Système financier (banques créatrices de monnaie et banques de développement).

4/ Données de 2007 du 21 juin.

5/ TUNINDEX (1000 = 4/1/1998). Données de 2007 du 22 juin.

Tableau 2. Balance des paiements, 2005–12

(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Est.		Projections					
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Compte des transactions courantes	-306	-700	-847	-1,013	-1,067	-1,073	-1,014	-1,023
Balance commerciale	-1,971	-2,523	-2,790	-3,170	-3,486	-3,866	-4,271	-4,667
Exportations	10,489	11,486	13,470	14,517	15,629	16,914	18,584	20,435
Énergie	1,355	1,513	1,849	1,904	1,957	1,937	2,006	2,153
Hors énergie	9,135	9,973	11,621	12,613	13,673	14,978	16,578	18,282
Importations	-12,461	-14,009	-16,260	-17,687	-19,115	-20,780	-22,855	-25,102
Énergie	-1,748	-2,144	-1,942	-2,083	-2,151	-2,237	-2,354	-2,539
Hors énergie	-10,712	-11,865	-14,318	-15,604	-16,964	-18,544	-20,501	-22,564
dont : non alimentaires	-10,595	-11,690	-13,947	-15,196	-16,521	-18,066	-19,982	-21,967
Services et transferts (net)	1,666	1,823	1,944	2,158	2,418	2,793	3,257	3,644
Hors revenus des facteurs	1,876	1,917	2,092	2,310	2,555	2,876	3,269	3,624
<i>dont</i> : tourisme	1,995	2,063	2,294	2,523	2,781	3,087	3,450	3,676
Services, y compris revenus des facteurs et transferts (net)	-211	-94	-148	-152	-137	-84	-11	21
<i>dont</i> : envois de fonds des travailleurs émigrés	1,393	1,475	1,622	1,766	1,918	2,073	2,223	2,330
paiements d'intérêts sur dette extérieure	-731	-694	-685	-777	-858	-942	-1,039	-1,082
Comptes de capital et d'opérations financières	1,243	2,783	1,894	1,705	1,715	1,814	1,929	2,036
Dons exclus	1,114	2,658	1,765	1,614	1,624	1,730	1,853	1,959
Compte de capital	119	125	129	86	86	78	71	71
Compte d'opérations financières	1,124	2,658	1,765	1,620	1,629	1,736	1,858	1,965
Investissement direct extérieur (net)	725	3,257	887	1,028	1,140	1,216	1,332	1,461
Prêts à moyen et à long terme (net)	192	-818	289	574	543	576	388	558
Décaissements	1,638	1,439	2,002	2,119	2,199	2,270	2,261	2,635
Amortissement	-1,446	-2,257	-1,713	-1,545	-1,656	-1,694	-1,873	-2,077
Capitaux à court terme	207	219	589	18	-53	-56	138	-54
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	937	2,083	1,048	693	648	741	915	1,013
Variations des réserves brutes 1/	-409	-2,364	-970	-715	-671	-776	-962	-1,065
Utilisation des ressources du FMI	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs, net (augmentation -)	-409	-2,364	-970	-715	-671	-776	-962	-1,065
Pour mémoire :								
Solde des transactions courantes/PIB (en pourcentage)	-1.1	-2.3	-2.5	-2.7	-2.7	-2.5	-2.1	-2.0
Réserves (en milliards de \$EU)	4.4	6.8	7.8	8.5	9.1	9.9	10.9	11.9
Réserves en mois d'importations de biens	4.0	5.5	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4
Réserves en mois d'importations de biens et services	3.7	5.1	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Réserves/dette extérieure totale à court terme (pourcentage) 2/	141.2	191.4	167.5	176.0	179.0	173.6	175.2	175.3
Hors dépôts des non-résidents	208.5	273.4	216.7	225.1	225.2	212.6	210.9	207.5
Réserves/dette à court terme, amortissement compris (pourcentage)	98.1	115.7	122.3	133.3	135.2	133.9	134.6	134.3
Hors dépôts des non-résidents	126.5	141.3	146.5	159.7	160.0	156.0	154.7	152.4
Dette extérieure à moyen et à long terme (en milliards de \$EU)	14.9	15.2	15.4	16.1	16.9	17.6	18.3	19.1
Dette extérieure à moyen et à long terme /PIB (en pourcentage)	54.1	47.9	45.3	43.5	42.0	40.4	38.3	36.7
Dette extérieure à court terme (en milliards de \$EU)	3.1	3.5	4.6	4.8	5.1	5.7	6.2	6.8
Dette extérieure à court terme/PIB (en pourcentage)	11.3	11.2	13.6	13.0	12.7	13.1	13.0	13.1
Ratio du service de la dette (en % des exp. de biens et services, y compris au FMI)	15.2	19.0	13.4	12.0	12.0	11.6	11.6	11.4
Croissance réelle des exportations de biens (en pourcentage)	1.6	-1.6	9.5	5.4	7.1	7.0	8.5	8.7
Hors énergie	1.3	-0.7	7.4	7.1	7.8	7.8	9.0	8.7
Croissance réelle des importations de biens (en pourcentage)	-5.8	-2.7	8.4	9.0	12.1	11.5	10.2	10.0
Hors énergie	-5.7	-3.3	11.0	10.1	12.3	11.6	10.3	10.0

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Différent du solde global à cause des effets de valorisation.

2/ Court terme = 1 an ou moins.

Tableau 3. Opérations financières de l'administration centrale, 2005–12 1/

	2005	LdF	Est.	LdF	Projections					
		2006	2006	2007	2007	2008	2009	2010	2011	2012
(En millions de dinars)										
Total recettes et dons et privatisations	9,146	9,640	12,837	10,303	10,363	11,110	12,037	13,062	14,196	15,402
Total recettes	8,906	9,396	9,789	10,153	10,213	10,890	11,817	12,842	13,976	15,182
Recettes fiscales	7,904	8,282	8,470	8,862	8,892	9,630	10,451	11,415	12,454	13,562
Impôts directs	2,886	3,022	3,107	3,427	3,427	3,742	4,062	4,414	4,806	5,224
Taxes commerciales	506	560	490	415	425	450	437	475	521	571
TVA	2,301	2,488	2,466	2,704	2,714	2,920	3,219	3,557	3,887	4,240
intérieur	1,189	1,226	1,252	1,390	1,378	1,483	1,662	1,864	2,029	2,206
importations	1,112	1,262	1,214	1,314	1,336	1,437	1,557	1,693	1,857	2,034
Impôts indirects	1,212	1,290	1,255	1,285	1,295	1,320	1,432	1,556	1,700	1,853
Intérieur	741	794	759	815	820	798	867	942	1,026	1,115
Importations	471	496	496	470	475	522	565	614	674	738
Autres taxes	999	922	1,152	1,031	1,031	1,198	1,300	1,413	1,539	1,674
Intérieur	928	870	1,065	981	981	1,108	1,202	1,307	1,423	1,546
Importations	72	52	87	51	51	90	98	107	117	128
Recettes non fiscales	996	1,106	1,314	1,289	1,319	1,258	1,366	1,427	1,522	1,620
Revenus du capital	6	8	6	2	2	2	0	0	0	0
Total dépenses et prêts nets	10,119	10,831	10,977	11,512	11,512	12,274	13,026	14,085	15,214	16,435
Total dépenses	10,103	10,780	10,865	11,502	11,502	12,254	13,006	14,065	15,194	16,415
Dépenses courantes	7,693	8,301	8,317	8,804	8,804	9,296	9,795	10,576	11,395	12,286
Traitements et salaires	4,560	4,898	4,901	5,378	5,378	5,782	6,277	6,820	7,426	8,072
Biens et services	713	676	744	719	719	755	925	1,120	1,345	1,530
Paiement des intérêts	1,062	1,150	1,130	1,120	1,120	1,191	1,215	1,273	1,332	1,390
Intérieurs	473	521	499	520	520	553	586	642	705	778
Extérieurs	589	629	631	600	600	638	629	631	626	612
Transferts et subventions	1,359	1,441	1,542	1,527	1,527	1,498	1,378	1,363	1,292	1,294
CGC	244	260	307	315	315	363	373	383	393	403
Subventions pétrolières	414	500	500	450	450	400	260	170	80	0
Autres	701	681	736	762	762	735	745	810	819	891
Autres dépenses (non allouées)	0	136	0	60	60	70	0	0	0	0
Dépenses de capital	2,409	2,479	2,548	2,698	2,698	2,958	3,211	3,489	3,799	4,129
Investissements directs	1,259	1,379	1,422	1,448	1,448	1,561	1,848	2,008	2,186	2,376
Transferts de capital et participations	1,150	986	1,127	1,120	1,120	1,256	1,363	1,481	1,613	1,753
Autres dépenses (non allouées)	0	114	0	131	131	141	0	0	0	0
Prêts nets	16	51	112	10	10	20	20	20	20	20
Déficit de l'administration centrale (-), dons et privatisations et exclus	-1,213	-1,435	-1,189	-1,359	-1,299	-1,384	-1,210	-1,243	-1,239	-1,253
Dons	70	94	48	100	100	120	120	120	120	120
Produit des privatisations 2/	170	150	3,000	50	50	100	100	100	100	100
Déficit de l'administration centrale (-), dons et privatisations exclus	-973	-1,191	1,860	-1,209	-1,149	-1,164	-990	-1,023	-1,019	-1,033
Financement	973	1,191	-1,860	1,209	1,149	1,164	990	1,023	1,019	1,033
Extérieur	284	-106	-1,222	-292	-292	145	-125	-251	-437	-519
Intérieur	689	1,297	-637	1,501	1,441	1,019	1,115	1,275	1,456	1,552
Pour mémoire :										
Solde de l'administration centrale dons inclus, privatisations exclues)	-1,143	-1,341	-1,141	-1,259	-1,199	-1,264	-1,090	-1,123	-1,119	-1,133
Solde primaire de l'administration centrale (dons et privatisations exclus)	89	-41	2,989	-89	-29	27	225	249	313	357
Solde primaire de l'administration centrale (dons et privatisations exclus)	-151	-285	-59	-239	-179	-193	5	29	93	137
Dette de l'administration générale 2/	21,949	24,357	22,219	23,969	23,398	24,935	26,070	27,222	28,349	29,485
Dont : intérieure	7,923	9,958	8,936	10,844	10,273	11,488	12,580	13,831	15,260	16,783
extérieure	14,026	14,399	13,283	13,125	13,125	13,447	13,490	13,391	13,089	12,702
PIB nominal	37,664	40,305	41,121	44,245	44,590	48,683	52,851	57,428	62,530	67,968
PIB non agricole nominal	33,574	36,728	36,728	40,035	40,035	43,695	47,562	51,830	56,623	61,735
Prix du pétrole (\$/baril)	53	60	64	70	61	65	65	64	64	63
Importations	16,161	18,681	18,681	21,354	21,354	23,233	25,165	27,360	30,021	32,870

Tableau 3 (fin). Opérations financières de l'administration centrale, 2005–12 1/

	2005	LdF	Est.	LdF	Projections					
		2006	2006	2007	2007	2008	2009	2010	2011	2012
(En pourcentage du PIB)										
Total recettes et dons et privatisations	24.3	23.9	31.2	23.3	23.2	22.8	22.8	22.7	22.7	22.7
Total recettes	23.6	23.3	23.8	22.9	22.9	22.4	22.4	22.4	22.4	22.3
Recettes fiscales	21.0	20.5	20.6	20.0	19.9	19.8	19.8	19.9	19.9	20.0
Impôts directs	7.7	7.5	7.6	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7
Taxes commerciales	1.3	1.4	1.2	0.9	1.0	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8
Taxes commerciales (% des importations)	3.1	3.0	2.6	1.9	2.0	1.9	1.7	1.7	1.7	1.7
TVA	6.1	6.2	6.0	6.1	6.1	6.0	6.1	6.2	6.2	6.2
Intérieur	3.2	3.0	3.0	3.1	3.1	3.0	3.1	3.2	3.2	3.2
Importations	3.0	3.1	3.0	3.0	3.0	3.0	2.9	2.9	3.0	3.0
Importations (% des importations)	6.9	6.8	6.5	6.2	6.3	6.2	6.2	6.2	6.2	6.2
Impôts indirects	3.2	3.2	3.1	2.9	2.9	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7
Intérieur	2.0	2.0	1.8	1.8	1.8	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Importations	1.3	1.2	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Importations (% des importations)	2.9	2.7	2.7	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
Autres taxes	2.7	2.3	2.8	2.3	2.3	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Intérieur	2.5	2.2	2.6	2.2	2.2	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
Importations	0.2	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Importations (% des importations)	0.4	0.3	0.5	0.2	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Recettes non fiscales	2.6	2.7	3.2	2.9	3.0	2.6	2.6	2.5	2.4	2.4
Revenus du capital	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total dépenses et prêts nets	26.9	26.9	26.7	26.0	25.8	25.2	24.6	24.5	24.3	24.2
Total dépenses	26.8	26.7	26.4	26.0	25.8	25.2	24.6	24.5	24.3	24.2
Dépenses courantes	20.4	20.6	20.2	19.9	19.7	19.1	18.5	18.4	18.2	18.1
Traitements et salaires	12.1	12.2	11.9	12.2	12.1	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9
Biens et services	1.9	1.7	1.8	1.6	1.6	1.6	1.8	2.0	2.2	2.3
Paiements des intérêts	2.8	2.9	2.7	2.5	2.5	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0
Intérieurs	1.3	1.3	1.2	1.2	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Extérieurs	1.6	1.6	1.5	1.4	1.3	1.3	1.2	1.1	1.0	0.9
Transferts et subventions	3.6	3.6	3.8	3.5	3.4	3.1	2.6	2.4	2.1	1.9
CGC	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6
Subventions pétrolières	1.1	1.2	1.2	1.0	1.0	0.8	0.5	0.3	0.1	0.0
Autres	1.9	1.7	1.8	1.7	1.7	1.5	1.4	1.4	1.3	1.3
Autres dépenses (non allouées)	0.0	0.3	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses de capital	6.4	6.2	6.2	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1
Investissements directs	3.3	3.4	3.5	3.3	3.2	3.2	3.5	3.5	3.5	3.5
Transferts de capital et participations	3.1	2.4	2.7	2.5	2.5	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
Autres dépenses (non allouées)	0.0	0.3	0.0	0.3	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts nets	0.0	0.1	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de l'administration centrale (-), dons et privatisations exclus	-3.2	-3.6	-2.9	-3.1	-2.9	-2.8	-2.3	-2.2	-2.0	-1.8
Dons	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Produit des privatisations 2/	0.5	0.4	7.3	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
Déficit de l'administration centrale (-), dons et privatisations inclus	-2.6	-3.0	4.5	-2.7	-2.6	-2.4	-1.9	-1.8	-1.6	-1.5
Financement	2.6	3.0	-4.5	2.7	2.6	2.4	1.9	1.8	1.6	1.5
Extérieur	0.8	-0.3	-3.0	-0.7	-0.7	0.3	-0.2	-0.4	-0.7	-0.8
Intérieur	1.8	3.2	-1.6	3.4	3.2	2.1	2.1	2.2	2.3	2.3
Pour mémoire :										
Solde de l'administration centrale, (dons inclus, privatisations exclues)	-3.0	-3.3	-2.8	-2.8	-2.7	-2.6	-2.1	-2.0	-1.8	-1.7
Solde primaire de l'administration centrale	0.2	-0.1	7.3	-0.2	-0.1	0.1	0.4	0.4	0.5	0.5
Solde primaire de l'admin.centrale (dons et privatisations exclus)	-0.4	-0.7	-0.1	-0.5	-0.4	-0.4	0.0	0.1	0.1	0.2
Dette de l'administration générale 3/	58.3	60.4	54.0	54.2	52.5	51.2	49.3	47.4	45.3	43.4
Dont intérieure	21.0	24.7	21.7	24.5	23.0	23.6	23.8	24.1	24.4	24.7
extérieure	37.2	35.7	32.3	29.7	29.4	27.6	25.5	23.3	20.9	18.7

Sources : autorités tunisiennes et estimations des services du FMI.

1/ Inclut les fonds spéciaux, les fonds de concours. N'inclut pas le système de sécurité sociale (CSS).

2/ Les recettes de la privatisation de Tunisie Telecom (TT) ont avoisiné 3 000 millions de dinars. Seulement 1.069 millions de dinars ont été utilisés en 2006 (dont 919 millions de dinars des recettes de TT) et environ 415 millions de dinars en 2007 (dont 365 millions de dinars de TT).

3/ La dette brute inclut la dette du fonds de sécurité sociale (CSS) et exclut la dette des entreprises publiques.

Tableau 4. Situation monétaire (système financier), 2002–07

	2002	2003	2004	2005	2006	Proj. 2007
(En millions de dinars)						
Avoirs extérieurs (net)	1,909	2,279	3,126	4,112	6,876	8,252
Avoirs extérieurs	4,154	4,547	5,802	7,341	10,234	11,610
BCT	3,134	3,629	4,843	6,060	8,837	10,213
Engagements extérieurs	-2,246	-2,268	-2,675	-3,229	-3,358	-3,358
Avoirs intérieurs nets	16,392	17,178	18,340	19,708	19,674	20,721
Crédit intérieur	23,744	24,669	26,366	28,149	30,765	33,156
Crédit à l'État (net)	2,790	2,758	3,283	3,611	4,589	4,911
Crédit net à la Banque centrale	-290	-504	-597	-636	-243	-243
Banques commerciales	1,642	1,746	2,180	2,275	2,609	2,932
Crédit à l'économie	20,954	21,911	23,083	24,538	26,177	28,245
Autres postes (net)	-7,352	-7,491	-8,026	-8,441	-11,091	-12,435
Monnaie et quasi monnaie (M2)	16,681	17,859	19,846	22,129	24,839	26,913
Monnaie (M1)	6,618	6,992	7,686	8,742	9,870	10,612
Devises	2,518	2,663	2,968	3,478	3,873	4,164
Dépôts à vue	4,100	4,328	4,718	5,263	5,997	6,448
Quasi monnaie	10,063	10,868	12,161	13,388	14,969	16,301
Dépôts à long terme (M3-M2)	1,619	1,598	1,620	1,691	1,712	1,840
Monnaie au sens large (M3) 1/	18,301	19,457	21,467	23,821	26,551	28,973
(Variation annuelle en pourcentage)						
Avoirs extérieurs (net)	19.5	19.4	37.2	31.5	67.2	20.0
Crédit intérieur	6.4	3.9	6.9	6.8	9.3	7.8
Crédit à l'État (net)	4.4	-1.2	19.0	10.0	27.1	7.0
Crédit à l'économie	6.7	4.6	5.3	6.3	6.7	7.9
Monnaie et quasi monnaie (M2)	3.9	7.1	11.1	11.5	12.2	8.4
Monnaie au sens large (M3)	5.2	6.3	10.3	11.0	11.5	9.1
(Variations en pourcentage du stock initial de M3)						
Avoirs extérieurs (net)	1.8	2.0	4.4	4.6	11.6	5.2
Crédit intérieur	8.2	5.1	8.7	8.3	11.0	9.0
Crédit à l'État (net)	0.7	-0.2	2.7	1.5	4.1	1.2
Crédit à l'économie	7.6	5.2	6.0	6.8	6.9	7.8
Autres postes (net)	-4.9	-0.8	-2.7	-1.9	-11.1	-5.1
Pour mémoire :						
Vélocité (PIB/M3)	1.64	1.65	1.64	1.58	1.55	1.54
Multiplicateur (M3/M0)	5.70	5.74	5.65	5.14	4.88	4.54
PIB	29,924	32,170	35,192	37,664	41,121	44,590
Croissance du PIB nominal	4.1	7.5	9.4	7.0	9.2	8.4

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ M2 plus dépôts à long terme.

Tableau 5. Scénario de croissance à moyen terme, 2004–12

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	(En pourcentage)								
Croissance du PIB réel	6.0	4.0	5.4	6.0	6.2	6.1	6.2	6.3	6.3
Agriculture 1/	10.1	-7.0	2.5	1.1	6.8	3.5	3.3	3.0	3.0
Hors agriculture	5.5	5.6	5.7	6.6	6.1	6.4	6.5	6.7	6.7
Taux de chômage	13.9	14.2	14.2	14.1	14.0	13.8	13.6	13.4	13.2
Inflation	3.6	2.0	4.5	3.0	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5
Croissance réelle des exportations 2/	8.5	4.9	4.1	6.4	5.7	6.3	6.7	7.8	8.1
	(En pourcentage du PIB)								
Épargne nationale brute	22.5	20.9	21.5	21.8	21.5	21.6	22.0	22.9	23.2
Bilan consolidé de l'État 3/	4.5	3.3	3.2	3.0	3.6	4.1	4.2	4.4	4.5
Reste de l'économie	18.0	17.6	18.3	18.8	18.0	17.5	17.8	18.5	18.7
Investissement brut	24.5	22.0	23.8	24.3	24.3	24.2	24.5	25.0	25.2
Bilan consolidé de l'État	7.0	6.4	6.2	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1
Reste de l'économie	17.5	15.6	17.6	18.1	18.2	18.1	18.4	18.9	19.0
Écart épargne-investissement	-2.0	-1.1	-2.3	-2.5	-2.7	-2.7	-2.5	-2.1	-2.0
Bilan consolidé de l'État	-2.5	-3.1	-3.0	-3.1	-2.6	-2.0	-1.9	-1.7	-1.6
Reste de l'économie	0.5	2.1	0.8	0.6	-0.2	-0.6	-0.5	-0.4	-0.3
Pour mémoire :									
Solde du bilan consolidé de l'État	-2.5	-3.1	-3.0	-3.1	-2.6	-2.0	-1.9	-1.7	-1.6
Solde extérieur courant	-2.0	-1.1	-2.3	-2.5	-2.7	-2.7	-2.5	-2.1	-2.0
Formation brute de capital fixe	22.8	22.3	23.5	23.6	23.6	23.6	23.8	24.4	24.5

Source : estimations des services du FMI.

1/ Fondée sur la croissance moyenne de la production agricole à partir de 2001.

2/ Bien et services, hors revenus des facteurs.

3/ Y compris sécurité sociale, mais excluant les recettes des privatisations.

Tableau 6. Cadre de viabilité de la dette extérieure, 2002-12

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections										Compte courant stabilisant l'endettement 6/	
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011		2012
Référence : dette extérieure	67.5	66.8	66.5	65.4	59.1	58.9	56.6	54.7	53.5	51.3	49.8	-4.9
Variation de la dette extérieure	1.0	-0.7	-0.3	-1.1	-6.4	-0.2	-2.3	-1.9	-1.2	-2.2	-1.9	
Flux créateurs d'endettement reconus (4+8+9)	-8.7	-10.0	-6.5	2.5	-16.5	-3.5	-3.4	-3.4	-3.5	-3.8	-3.9	
Déficit des transactions courantes, hors intérêts	1.0	0.6	-0.3	-1.5	0.0	0.5	0.7	0.5	0.3	-0.1	-0.1	
Déficit de la balance des biens et services	3.7	3.4	2.6	0.3	1.9	2.1	2.4	2.3	2.3	2.1	2.0	
Exportations	42.1	40.7	44.9	51.9	48.9	52.7	52.3	52.2	52.2	52.7	53.2	
Importations	45.8	44.1	47.4	52.3	50.8	54.8	54.7	54.5	54.5	54.8	55.3	
Entrées de capitaux nets non créateurs d'endettement (négatif)	-3.6	-2.1	-2.2	-2.7	-10.3	-2.7	-2.9	-2.9	-2.8	-2.8	-2.9	
Dynamique automatique de la dette 1/	-6.1	-8.5	-4.0	6.8	-6.2	-1.3	-1.2	-1.0	-0.9	-0.9	-0.9	
Contribution du taux d'intérêt nominal	2.3	2.1	2.2	2.6	2.2	2.0	2.1	2.1	2.1	2.2	2.1	
Contribution de la croissance réelle du PIB	-1.0	-3.2	-3.7	-2.8	-3.1	-3.3	-3.3	-3.2	-3.1	-3.1	-3.0	
Contribution des prix et des taux de change 2/	-7.4	-7.5	-2.5	6.9	-5.3	
Résiduels, y compris variations des avoirs extérieurs bruts (2-3) 3/	9.7	9.3	6.2	-3.7	10.2	3.2	1.1	1.6	2.3	1.6	2.3	
Ratio dette extérieure/exportations (en %)	160.3	164.1	148.4	126.0	120.9	111.7	108.1	104.8	102.4	97.3	93.5	
Besoins bruts en financement extérieur (en milliards de dollars E	4.5	4.7	5.3	5.1	6.1	6.1	7.2	7.5	7.9	8.6	9.3	
en pourcentage du PIB	20.1	17.7	18.2	18.5	19.2	18.0	19.5	18.8	18.1	18.1	17.9	
58.9 57.7 56.8 56.9 56.4 56.7												
Scénario avec variables clés à leurs moyennes historiques 5/												-4.3
Principales hypothèses macroéconomiques du scénario de référence												
Croissance réelle du PIB (en pourcentage)	1.7	5.6	6.0	4.0	5.4	6.0	6.2	6.1	6.2	6.3	6.3	
Déflateur du PIB et en dollars EU (variation en pourcentage)	12.6	12.5	3.9	-9.4	8.9	1.2	2.6	2.1	2.4	2.6	2.4	
Taux d'intérêt extérieur nominal (en pourcentage)	4.0	3.8	3.6	3.7	3.8	3.7	3.9	4.1	4.3	4.5	4.4	
Croissance des exportations (en termes de dollars EU, en %)	0.0	14.7	21.4	9.0	8.0	15.6	8.1	8.1	8.7	10.1	10.0	
Croissance des importations (en termes de dollars EU, en %)	-1.7	14.4	18.4	3.8	11.5	15.6	8.7	8.0	8.6	9.7	9.8	
Solde des transactions courantes, hors intérêts	-1.0	-0.6	0.3	1.5	0.0	-0.5	-0.7	-0.5	-0.3	0.1	0.1	
Entrées de capitaux nets non créateurs d'endettement	3.6	2.1	2.2	2.7	10.3	2.7	2.9	2.9	2.8	2.8	2.9	

1/ Dérivés $[r - g - \rho(1+g) + \varepsilon\alpha(1+r)]/(1+g+\rho+g\rho)$ fois le stock de la dette de la période précédente, avec $r =$ taux d'intérêt effectif nominal sur la dette extérieure; $\rho =$ variations du déflateur du PIB intérieur en termes de dollars EU; $g =$ taux de croissance réelle du PIB; $\varepsilon =$ appréciation nominale (augmentations en dollars de la monnaie locale) et $\alpha =$ part de la dette libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

2/ La contribution des variations de prix et du taux de change est égale à $[-\rho(1+g) + \varepsilon\alpha(1+r)]/(1+g+\rho+g\rho)$ fois le stock de la dette de la période préalable; ρ augmente lorsque la monnaie intérieure s'apprécie ($\varepsilon > 0$) et l'inflation augmente (sur la base du déflateur du PIB).

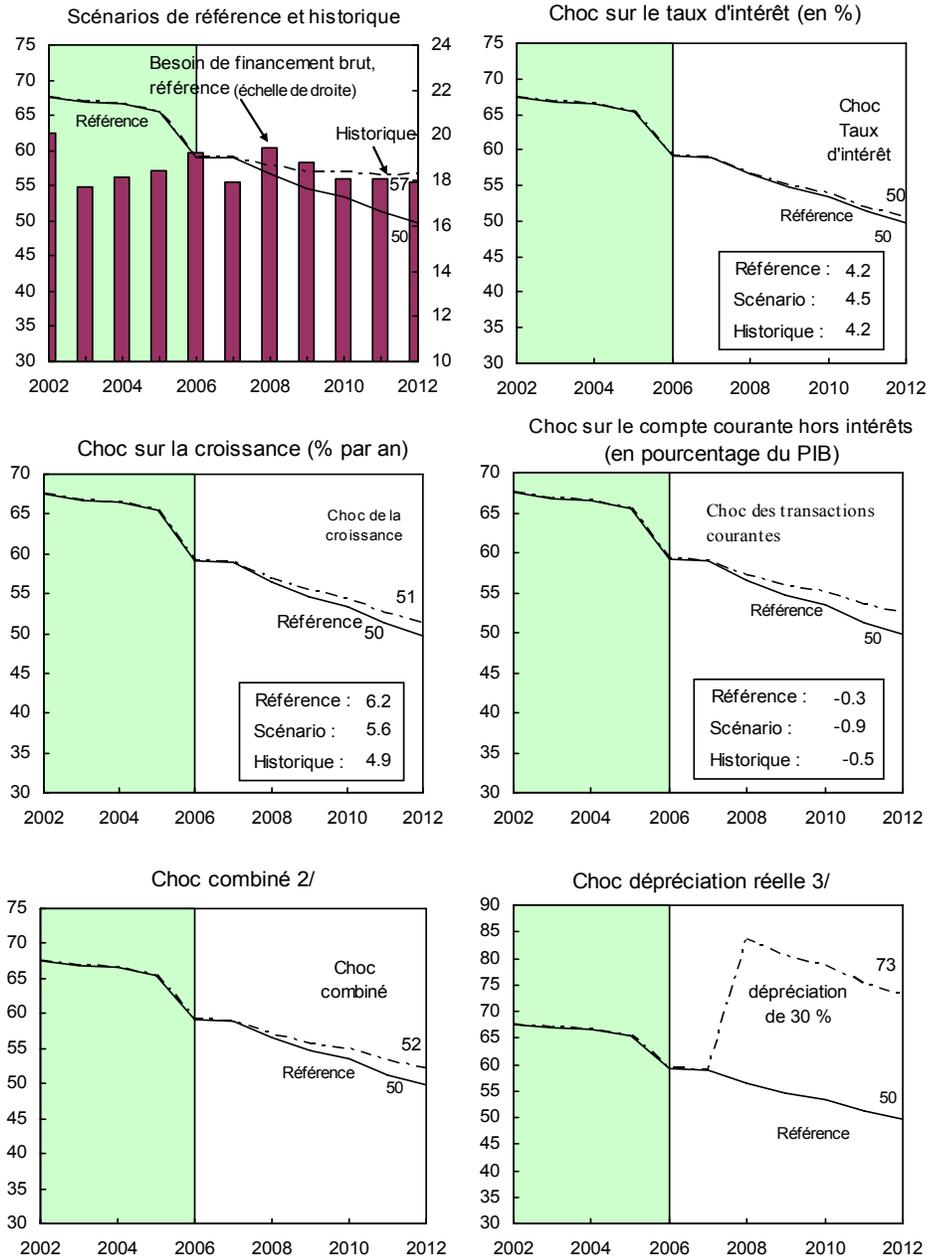
3/ Aux fins des projections, la ligne inclut l'impact des variations de prix et de taux de change.

4/ Défini comme le déficit du compte courant, plus l'amortissement de la dette à moyen et à long terme à la fin de la période préalable.

5/ Les principales variables incluent la croissance réelle du PIB, la croissance du déflateur du dollar et à la fois les transactions courantes hors intérêts et les flux non créateurs d'endettement en pourcentage du PIB.

6/ Un solde constant à longue échéance stabilise le ratio d'endettement si l'on suppose que les principales variables (croissance réelle du PIB, taux d'intérêt nominal, croissance du déflateur du dollar et les flux de nos créateurs d'endettement en pourcentage du PIB) reste au niveau des projections de l'année dernière.

Graphique 2. Viabilité de la dette extérieure : Tests de limites1/
(Dette extérieure en pourcentage du PIB)



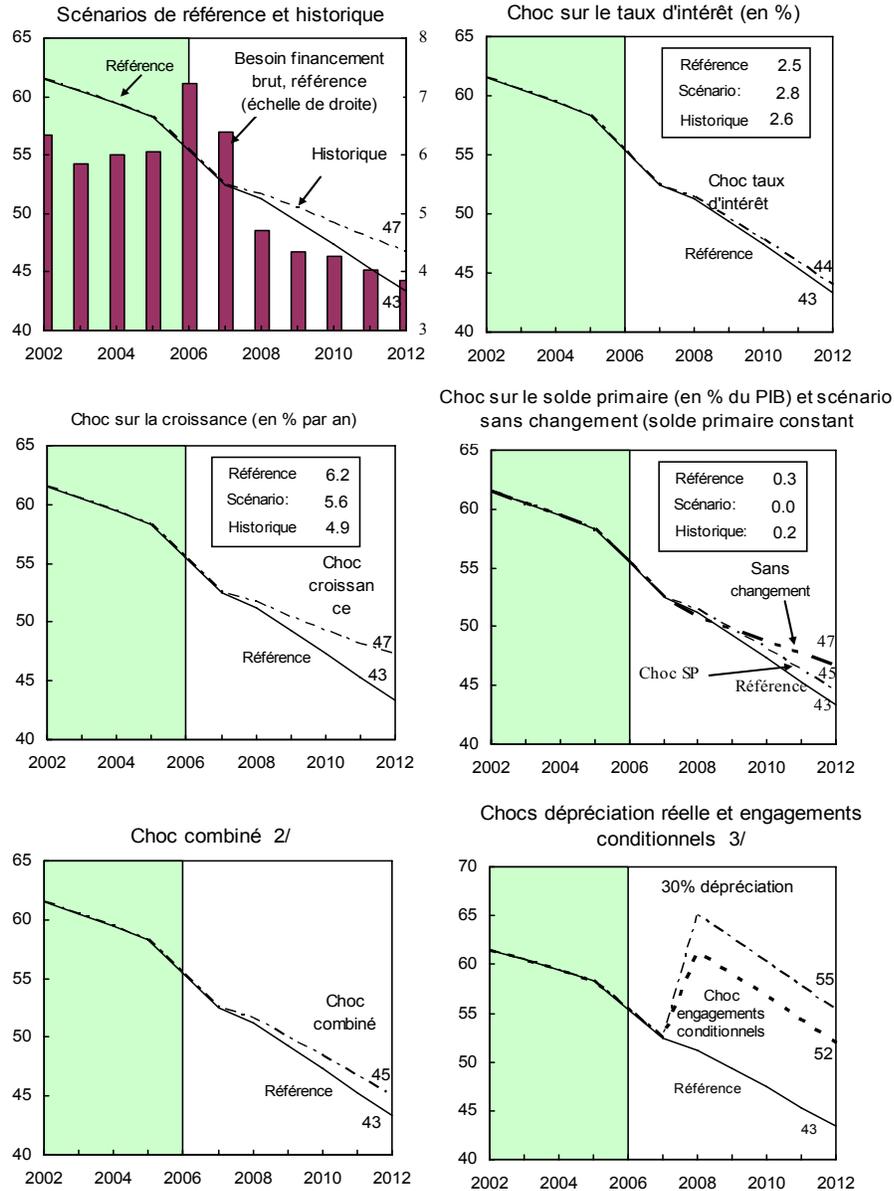
Sources : Fonds monétaire international, données du bureau du pays et estimations des services.

1/ Les zones sombres représentent les données réelles. Les chocs individuels sont des chocs permanents d'un demi-écart type. Les figures des encadrés représentent les projections moyennes pour les variables respectives dans la référence et le scénario présentés. On voit aussi la moyenne historique sur 10 ans de la variable.

2/ Les chocs permanents d'un quart d'écart type appliqués aux taux d'intérêt réel, au taux de croissance et au solde des transactions courantes.

3/ La dépréciation unique de 30 % se produit en 2008.

Graphique 3. Viabilité de la dette publique : Tests de limites 1/
(Dette publique en pourcentage du PIB)



Sources: Fonds monétaire international, données du bureau du pays et estimations des services.

1/ Les zones sombres représentent les données réelles. Les chocs individuels sont des chocs permanents d'un demi-écart type. Les figures des encadrés représentent les projections moyennes pour les variables respectives dans le scénario de référence présenté. La moyenne historique sur 10 ans de la variable est présentée aussi.

2/ Chocs permanents d'un quart d'écart type appliqués au taux d'intérêt réel, au taux de croissance et au solde des transactions courantes.

3/ Une dépréciation unique de 30% et de 10% du choc du PIB sur les passifs conditionnels se produit en 2008, la dépréciation réelle étant définie comme la dépréciation nominale (mesurée par la baisse en pourcentage de la valeur en dollars de la monnaie locale) moins l'inflation intérieure (sur la base du déflateur du PIB).

ANNEXE I — RELATIONS AVEC LE FMI

Au 31 mai 2007

I. **Statut** : Date d'admission au FMI : 14/04/1958; Article VIII

II. Compte des ressources générales:	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentages de la quote-part</u>
Quote-part	286,50	100,0
Avoirs du FMI en monnaie tunisienne	266,27	92,94
Position de réserve au FMI	20,25	7,07

III. Département des DTS:	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Allocation cumulative nette	34,24	100,0
Avoirs	1,02	2,98

IV. **Encours des achats et des prêts:** NéantV. **Accords financiers:**

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
MEDC	25/07/1988	24/07/1992	207,30	207,30
Accord de confirmation	04/11/1986	31/05/1988	103,65	91,00

VI. **Projections des obligations envers le FMI** : (en millions de DTS; sur la base de l'utilisation des ressources à ce jour et du montant actuel des avoirs en DTS) :

	<u>Obligations futures</u>				
	2007	2008	2009	2010	2011
Principal					
Commissions/intérêts	0,71	1,42	1,42	1,42	1,42
Total	0,71	1,42	1,42	1,42	1,42

Dispositions de change et régime de change

La Tunisie a accepté les obligations découlant de l'article VIII Sections 2a), 3 et 4 à compter du 6 janvier 1993. Son régime de change est exempt de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, hormis que la Tunisie maintient en place a) une pratique de taux de change multiple découlant des garanties de taux de change accordées aux banques de développement avant août 1988, qui expireront automatiquement lorsque les engagements existants arriveront à échéance et b) certaines restrictions relatives à l'Irak et à la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) à appliquer conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies; ces restrictions sont assujetties à l'approbation du FMI conformément à la décision 144 (52/51).

Depuis le 1^{er} mars 1994, les taux du marché sont déterminés sur un marché des changes interbancaires. Le 21 juin 2007, le taux interbancaire du dinar vis-à-vis du dollar EU était de 1,3071 DT pour 1 dollar EU, soit l'équivalent de 1,97266 DT pour 1 DTS.

Consultations au titre de l'article IV

Les consultations avec la Tunisie ont lieu selon le cycle de 12 mois. Les derniers entretiens dans le cadre des consultations au titre de l'article IV ont eu lieu à Tunis du 5 au 19 décembre 2005 et les consultations ont été achevées par le Conseil d'administration le 24 mai 2006.

Assistance technique

31 janvier–4 février 1996 : Département des finances publiques — Évaluation de l'impact sur les revenus de l'Accord d'association avec l'UE.

31 mars–4 avril 1997 : Département des statistiques — Introduction de nouveaux principes méthodologiques conformes à la cinquième édition du *Manuel de balance des paiements*.

9–12 septembre 1998: Département de la monnaie et des changes — Gestion monétaire et évolution du marché monétaire.

11–21 mai 1999 : Département des statistiques — Comptabilité nationale trimestrielle.

13–18 mai 1999 : Département des statistiques — NSDD.

12–15 octobre 1999 : Département de la monnaie et des changes — Pratiques de gestion de la dette.

17–27 octobre 2000 : Département des statistiques — Comptabilité nationale trimestrielle.

25–31 octobre 2002. Département des statistiques — Finalisation des métadonnées de la NSDD.

17–21 décembre 2001 : Département de la monnaie et des changes — Gestion de la liquidité de la banque centrale.

12–19 décembre 2003 : Département juridique — LBC/FT.

18–19 mai 2004 : Département des systèmes monétaires et financiers — Évaluation des besoins en assistance technique.

1–15 juillet 2004 : Département des statistiques — Statistiques des finances publiques.

24 janvier–5 février 2005 : Département des finances publiques — Politique fiscale.

7–22 avril 2005 : Département des statistiques — RONC, Module données.

8–21 septembre 2005 : Département des finances publiques — Administration fiscale.

16–31 janvier 2006 : Département des systèmes monétaires et financiers — Actualisation du PESF (mission 1).

27–31 mars 2006 : Département des systèmes monétaires et financiers — Actualisation du PESF (mission 2).

5–15 février 2007 : Département des marchés monétaires et de capitaux — Politique monétaire.

Représentant résident : Aucun

ANNEXE II — RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LA BANQUE MONDIALE

(Au 31 mai 2007)

1. Le portefeuille de la Banque mondiale en Tunisie compte au total 18 opérations en activité et 118 prêts clos dont 10 crédits de l'Association internationale de développement pour un montant total de 75,2 millions de dollars EU, déduction faite des annulations. Les engagements cumulés nets représentent 5,1 milliards de dollars EU. Sur ce total, 3,8 milliards de dollars EU ont été remboursés. Les 18 opérations d'investissement en cours représentent un montant d'engagements net d'environ 0,8 milliard de dollars EU.
2. Le Conseil d'administration a approuvé la stratégie d'aide-pays (Country Assistance Strategy — CAS) le 3 juin 2004. Elle vise à aider le gouvernement tunisien à relever trois défis majeurs : a) améliorer le climat des affaires pour favoriser le développement d'un secteur privé plus compétitif et plus intégré sur le plan international et renforcer la compétitivité de l'économie tunisienne; b) développer les qualifications et l'aptitude à l'emploi des diplômés et de la main-d'œuvre en général dans une économie basée sur le savoir; et c) améliorer la qualité des services sociaux grâce à une plus grande efficacité des dépenses publiques. Le rapport intérimaire sur la stratégie d'aide-pays est en cours de préparation, et une présentation au Conseil est prévue fin août 2007. Il y est noté que, si la stratégie d'aide-pays est globalement en bonne voie et reste tout à fait applicable aux principaux problèmes de développement de la Tunisie, le faible niveau de l'investissement privé constitue une préoccupation importante, qui menace la croissance et la création d'emplois.
3. Les prêts de la Banque mondiale se composent d'investissements à long terme dans le financement de l'infrastructure et du secteur social et de prêts en faveur de la politique de développement visant à soutenir les réformes sectorielles et macroéconomiques. Parmi les prêts récents figurent le projet d'assainissement de Tunis Ouest (66,8 millions de dollars EU) approuvé en juillet 2006 et le projet de gestion durable des déchets solides (22,0 millions de dollars EU) approuvé en mars 2007. Ce dernier projet est le premier de ce type en Tunisie et il inclura, dans le cadre d'un projet d'investissement de la Banque mondiale, un volet sur la réduction d'émission de carbone et offrira une assistance pour aider à l'accès au marché mondial émergent du financement du carbone dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto. Un financement supplémentaire de 6,0 millions de dollars EU devrait être approuvé en juillet pour le projet de développement des exportations II.
4. Les préparatifs se poursuivent pour les projets qui suivent : investissement dans le secteur de l'eau II, efficacité énergétique et renforcement des capacités pour le développement rural.

5. Bien que la qualité du portefeuille soit satisfaisante, la lourdeur des procédures de passation des marchés et la lenteur de la mise en œuvre des projets — notamment dans le domaine du développement rural — affectent les résultats du portefeuille. Un examen de la performance du portefeuille-pays (CPPR) a été réalisé en mai 2005 qui insistait sur les questions de passation des marchés. Un plan d'action a été formulé en vue de remédier aux principales contraintes identifiées; il est en cours de mise en œuvre conjointement par la Banque mondiale et des équipes homologues.
6. Parmi les travaux analytiques antérieurs figurent des études sur les problèmes de l'emploi, les tendances en matière de pauvreté, la participation du secteur privé dans l'infrastructure, la gestion de la dette publique et le tourisme. Le dernier examen de la politique de développement a été préparé en 2003 en vue d'évaluer les grands défis que devra relever la Tunisie et de déterminer les mesures à prendre en priorité. Il a jeté les bases analytiques de la stratégie d'aide-pays actuelle. Le gouvernement de la Tunisie a demandé un nouvel examen de la politique de développement pour l'année fiscale 2008.
7. À noter aussi parmi les travaux récents une Évaluation de la responsabilité financière et de la passation des marchés du pays, un Rapport sur l'observation des normes et des codes (RONC), Module audit et comptabilité ainsi que les travaux analytiques dans l'éducation, la santé et l'agriculture. Une actualisation du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) a été réalisée conjointement avec le FMI et vient d'être achevée. Trois études sous-régionales sur le Maghreb (couvrant la Tunisie, le Maroc et l'Algérie) ont été achevées en 2006 et 2007. Ces études portent sur : a) le secteur des textiles et du vêtement et l'impact du démantèlement de l'Accord multifibre, b) la diversification économique et c) une étude sous-régionale sur l'intégration économique régionale du Maghreb et sur le lien qui existe entre les réformes des secteurs des services et les résultats économiques de la région.
8. Parmi les analyses en cours figurent des études sur la libéralisation des services et la compétitivité des exportations, les petites et moyennes entreprises (efficacité des centres techniques, accès aux terres et accès au financement), la compétitivité des entreprises (enquête auprès des chefs d'entreprise), l'amélioration des compétences, l'assurance sociale et l'emploi.
9. En outre, la Banque mondiale offre régulièrement une assistance technique relative à des questions telles que la gestion de la dette publique, la budgétisation basée sur les résultats, la promotion de l'économie basée sur le savoir et l'analyse de la productivité. La Banque offre également un soutien pluriannuel sur les questions de l'emploi et du marché du travail dans le cadre d'un travail programmatique économique et sectoriel.

Tunisie — Relations financières avec la Banque mondiale

(Au 31 mai 2007)

	Total des engagements, net		Solde non-décaissé				
	(en millions de dollars EU)						
Opérations de prêts de la BIRD							
118 prêts clos ^{1/}	4.346,9						
18 prêts en activité							
-MP substances menaçant l'ozone	5,1			1,6			
-Services de soutien agricole	18,1			12,8			
-Projet d'investissement secteur de l'eau	103,0			7,4			
-FEM gestion des zones protégées	5,1			3,0			
-Patrimoine culturel	17,0			18,4			
-Investissements secteur des transports II	37,6			26,9			
-Dév. zones montagneuses et forestières NO	34,0			30,2			
-Développement municipal III	78,4			31,2			
-Développement des exportations II	35,8			26,2			
-Éducation PAQSET II	130,3			77,1			
-Développement du secteur des TIC	13,1			10,9			
-ECAL IV	150,0			72,2			
-FEM efficacité énergétique Program/Indust.	8,5			6,7			
-FEM Golfe de Gabes	6,3			5,4			
- Approvisionnement en eau en milieu urbain	38,0			40,5			
- Soutien à la réforme enseign. supérieur II	76,0			80,0			
- Gestion durable des déchets solides	22,0			22,4			
- Assainissement de Tunis Ouest	66,8			68,9			
Total prêts actifs	845,1			541,8			
Remboursements ^{2/}	3.825,9						
Encours de la dette ^{2/}	1.460,3						
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Prêts nets de la Banque mondiale (par exercice) ^{3/}							
Engagements	75,9	252,5	112,4	166,3	163,1	114,0	88,8
Décaissements	174,6	226,7	142,5	238,6	119,4	190,7	83,2
Service de la dette	223,1	229,8	258,0	305,1	303,1	301,4	399,2
Principal	146,3	149,6	175,9	224,8	230,5	236,4	328,9
Intérêts ^{5/}	76,8	80,2	82,1	80,3	72,6	65,0	70,3
Transfert net ^{6/}	-48,5	-3,1	-115,5	-66,5	-183,7	-110,7	-316,0

1/ Moins annulations, inclut les prêts à l'ajustement, n'inclut pas les garanties.

2/ Au 31 mars 2007.

3/ L'exercice débute le 1er juillet et se termine le 30 juin.

4/ Ne comprend pas la garantie de 184 millions de dollars EU du projet de production d'électricité Jorf Lasfar.

5/ Commissions comprises.

6/ Correspond aux décaissements moins le service de la dette.

ANNEXE III — QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

1. Dans l'ensemble, les données économiques et financières disponibles sont suffisantes pour la surveillance et sont généralement communiquées au FMI de façon régulière et dans des délais opérationnels. La plupart de ces données sont également publiées. La Tunisie a souscrit à la NSDD en juin 2001 et ses métadonnées sont affichées au tableau d'affichage des normes de diffusion des données. Un RONC sur les données a été publié en août 2006, à la suite d'une mission qui s'est déroulée en avril 2005.

Secteur réel

2. Les données sur le PIB par secteur économique sont diffusées aux prix courants et constants. Les travaux ont bien avancé en vue de l'adoption complète du *Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993)*. Les techniques statistiques sont adéquates pour la comptabilité annuelle mais elles doivent être affinées pour les estimations trimestrielles. Les données de source pour la comptabilité nationale trimestrielle pourraient être davantage diversifiées pour améliorer la couverture. Actuellement, on utilise pour les séries à prix constants une année de référence périmée (1990). Une nouvelle série, utilisant 2000 comme année de référence, devrait être publiée dans un avenir proche.

3. Les données communiquées pour publication dans les *Statistiques financières internationales (SFI)* sur l'évolution du secteur réel sont satisfaisantes et la plus grande partie des données sont communiquées en temps voulu, même si les indices des prix et du volume des exportations et des importations sont communiqués avec un long retard. Il conviendrait que les statistiques de l'emploi, du chômage et des rémunérations soient recueillies et communiquées de manière plus fréquente.

Statistiques de finances publiques

4. Outre les informations communiquées dans la NSDD, les données des finances publiques sont recueillies par les services du FMI pendant la mission de consultation au titre de l'article IV. En ce qui concerne les données à publier, les données de trésorerie des statistiques de finances publiques jusqu'en 2006 ont été publiées dans l'*Annuaire de statistiques finances publiques de 2006*. Elles portent sur les opérations budgétaires et les opérations consolidées de l'administration centrale. La Tunisie ne communique pas de données mensuelles ou trimestrielles aux fins de publication dans les *SFI*.

Statistiques du secteur extérieur

5. Les statistiques de la balance des paiements (BDP) et de la position extérieure globale (PEG) sont établies par la Banque centrale de Tunisie (BCT) conformément à la méthodologie de la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. Les statistiques de la BDP sont préparées trimestriellement et celles de la PEG annuellement, conformément aux prescriptions de la NSDD. Toutefois, la Tunisie ne communique pas les

données trimestrielles aux fins d'une rediffusion dans les publications du FMI. La BCT diffuse des statistiques mensuelles préliminaires, principalement préparées à partir des règlements bancaires avec les non-résidents. Les statistiques de la BDP sont en général adéquates pour la surveillance annuelle, bien qu'il soit souhaitable que le compte financier soit davantage détaillé. Cependant, la mission RONC de 2005 a noté que les envois de fonds des ouvriers tunisiens à l'étranger sont classés au poste des revenus au lieu du poste des transferts courants dans les publications nationales (alors qu'elles classées correctement dans les données communiquées au Département des statistiques du FMI), et que les recettes réinvesties des investissements directs étrangers ne sont pas enregistrées dans la balance des paiements. En sa qualité de membre adhérent à la NSDD, la Tunisie communique depuis juin 2001 les données sur ses réserves de change conformément aux directives opérationnelles du formulaire de *Déclaration des réserves internationales et de liquidité internationale* (formulaire de déclaration des réserves).

Statistiques monétaires et financières

6. Les statistiques monétaires recueillies par la BCT reposent dans l'ensemble sur le *Guide des statistiques monétaires et bancaires dans les statistiques financières internationales de 1984*. Bien que les statistiques monétaires satisfassent aux exigences de la NSDD, elles peuvent encore être améliorées. Par exemple, les créances des banques sur le reste du secteur intérieur (autre que l'administration centrale et les sociétés financières) ne sont pas complètement sectorisées; l'or monétaire est valorisé à un prix fixe et les intérêts accumulés sur les dépôts ne sont pas inclus dans l'encours de la valeur de ces dépôts. La BCT a lancé un plan destiné à migrer vers la technologie recommandée dans le *Manuel des statistiques monétaires et financières* (2000). La BCT a communiqué au Département des statistiques des données test sur le formulaire 1SR, qui est le formulaire de déclaration standard pour les données de banque centrale pour décembre 2004 et octobre 2005. Aux fins de la publication dans *Statistiques financières internationales-Supplément*, la BCT pourrait aussi faire parvenir chaque mois au Département des statistiques les formulaires de déclaration standard (au moins 1SR, 2SR et 5SR).

Tunisie — Tableau des principaux indicateurs requis pour la surveillance

Au 28 juin 2007

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence de la communication ⁶	Fréquence de la publication ⁶	Pour mémoire	Qualité des données — exactitude et fiabilité ⁸
						Qualité des données — solidité de la méthode ⁷	
Taux de change	Courant	Courant	Q	Q	Q		
Avoir de réserves de change et passifs de réserve des autorités monétaires ¹	Mai 2007	Juin 2007	M	M	M		
Réserves/Monnaie centrale	Mai 2007	6/14/07	M	M/H	M	OL, O, OL, OL,	OL, O, O, O, OL
Monnaie au sens large	Avr. 2007	5/21/07	M	M/H	M		
Bilan de la Banque centrale	Mai 2007	6/14/07	M	M/H	M		
Bilan consolidé du système bancaire	Avr. 2007	5/21/07	M	T	T		
Taux d'intérêt ²	Courant	Courant	Q	Q	Q		
Indice des prix à la consommation	Mai 2007	6/15/07	M	M/H	M		
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Ensemble des administrations publiques ⁴	2006	Avr. 2006	A	A	A	OL, OL, OL, O	O, O, O, O, OL
Recettes, dépenses solde et composition du financement ³ – Administration centrale	Mai 2007	Juin 2007	M	M	M		
Encours de la dette de l'administration centrale et de la dette garantie par l'administration centrale ⁵	1 ^{er} trim. 2007	Avr. 2007	T	T	T		
Solde des transactions courantes	1 ^{er} trim. 2007	Avr. 2007	T	T/H	T	OL, O, OL, OL	O, O, O, O, OL
Exportations et importations de biens et de services	Mai 2007	Juin 2007	M	M	M		
PIB/PNB	4 ^e trim. 2006	Avr. 2007	T	T/H	T	OL, O, IL, IL	OL, O, OL, O, IL
Dette extérieure brute	4 ^e trim. 2006	Avr. 2007	T	H	T		

¹ Inclut les actifs de réserve engagés ou grevés d'une autre manière de même que les positions dérivées nettes.

² A la fois déterminés par le marché et par l'administration, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du Trésor, les effets et les obligations.

³ Financement étranger, bancaire intérieur et non-bancaire intérieur.

⁴ L'administration générale inclut l'administration centrale (fonds budgétaire, fonds hors budget et fonds de sécurité sociale) et les administrations d'État et locales.

⁵ Inclut la composition en monnaies et en échéances.

⁶ Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I); et non-disponible (ND).

⁷ Réflète l'évaluation présentée dans la mise à jour du RONC sur les données (publiée le 7 août 2006 et fondée sur les observations de la mission qui s'est déroulée du 7 au 22 avril 2005) pour les séries de données correspondant à la variable dans chaque rangée. L'évaluation indique si les normes internationales concernant les concepts et définitions, le champ d'application, la classification/sectorisation et la méthode d'enregistrement sont pleinement observées (O), observées dans une large mesure (OL), inobservées dans une large mesure (IL), inobservées (I) ou non-disponibles (ND).

⁸ Voir note 7, mais pour les normes internationales concernant (respectivement) les données-source, l'évaluation des données-source, les techniques statistiques, l'évaluation et la validation des données intermédiaires et des résultats statistiques, et les révisions.



INTERNATIONAL MONETARY FUND

Public Information Notice

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Note d'information au public (NIP) n° 07/99
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
9 août 2007

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le FMI conclut les consultations au titre de l'article IV avec la Tunisie

Le Conseil d'administration a conclu le 3 août 2007 les consultations au titre de l'article IV avec la Tunisie¹.

Informations générales

Grâce à une bonne gestion macroéconomique et à une stratégie de développement axée sur l'extérieur, les résultats économiques de la Tunisie ces dix dernières années ont figuré parmi les meilleurs de la région, la croissance moyenne du PIB réel atteignant presque 5 % dans un environnement macroéconomique stable. Durant les deux dernières années, l'économie tunisienne a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation face à la montée des cours du pétrole et des autres matières premières importées : la croissance a été relativement forte et la stabilité macroéconomique préservée.

La croissance du PIB réel s'est accélérée, passant de 4 % en 2005 à 5,4 % en 2006, grâce à un redressement de la production agricole, à l'expansion de l'industrie manufacturière hors textile et à la vitalité du secteur des services. La croissance robuste des revenus et l'abondance des liquidités ont stimulé la demande intérieure. Le taux de chômage est toutefois resté inchangé en 2006, à 14,2 %. Après avoir atteint un sommet au premier semestre de 2006, l'inflation a chuté rapidement, depuis que la Banque

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. La présente NIP décrit les points marquants des discussions du Conseil.

centrale de Tunisie (BCT) a resserré sa politique monétaire au second semestre. Le déficit des transactions courantes s'est creusé, mais la balance des paiements a affiché un excédent élevé grâce aux recettes de privatisation, ce qui a contribué à réduire la dette extérieure totale de 65,4 % du PIB en 2005 à 59,1 % en 2006. La politique budgétaire a été prudente. La bonne tenue des recettes non-fiscales et la maîtrise des dépenses ont permis de réduire le déficit budgétaire à 2,9 % du PIB, soit bien en deçà des 3,6 % prévus dans le budget.

Les indicateurs prudentiels se sont améliorés sensiblement en 2006 par rapport à 2003, le ratio des créances improductives au total des prêts baissant de 24 à 19,2 % et celui des provisions aux créances improductives augmentant de 43,1 à 49,2 %.

Les perspectives à court et à moyen terme restent positives. D'après les projections, la croissance s'accroîtra pour avoisiner 6 % en 2007 sous l'effet d'une forte production agricole, d'une reprise dans les secteurs des textiles et des vêtements et de la croissance dynamique des exportations de services. L'inflation devrait demeurer modérée et les déficits budgétaire et extérieur devraient rester globalement stables. Cependant, les perspectives positives à court terme reposent sur le retour de la production agricole à son niveau tendanciel, le maintien des cours du pétrole au-dessous de 70 dollars le baril et la poursuite de la croissance dans l'UE, le principal marché d'exportation de la Tunisie.

La tâche principale consiste à créer suffisamment d'emplois pour des diplômés universitaires dont le nombre augmente rapidement, tout en réinsérant le nombre déjà élevé de chômeurs. C'est la priorité du XI^{ème} Plan, qui vient d'être publié et qui cherche à porter la croissance annuelle à plus de 6 % sur la période 2007–11 en continuant de faire de l'économie tunisienne une économie du savoir à forte valeur ajoutée, tout en intensifiant son intégration dans l'économie mondiale.

La Tunisie continue d'améliorer la qualité et la diffusion de ses statistiques et à accroître la transparence de sa politique économique. Elle a publié tous les documents du Conseil d'administration et toutes les déclarations des missions des services du FMI ces dernières années.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs partagent les grandes lignes de l'évaluation effectuée par les services du FMI. Ils félicitent les autorités tunisiennes pour leur bonne gestion macroéconomique et leur attachement aux réformes structurelles, qui ont contribué aux bons résultats économiques de la Tunisie ces dix dernières années. La croissance a été stable et l'inflation maîtrisée, et les autorités s'emploient à remédier aux faiblesses du secteur financier et ont orienté la dette publique à la baisse. Pour la période à venir, il sera prioritaire de réduire le chômage relativement élevé, en particulier parmi les diplômés universitaires. Les administrateurs sont d'avis que les autorités doivent

continuer d'accélérer le rythme des réformes et de renforcer la situation macroéconomique, afin de rehausser la croissance et de réduire le chômage, tout en donnant plus de souplesse et de ressort à l'économie tunisienne à mesure que se poursuit son intégration dans l'économie mondiale.

Les administrateurs jugent que les perspectives à court et à moyen terme sont encourageantes et que la politique macroéconomique actuelle est appropriée et de nature à assurer la stabilité extérieure. Ils encouragent les autorités à rester vigilantes face aux risques de surchauffe, étant donné la hausse récente des prix des produits pétroliers, la nature probablement structurelle de l'excès de liquidités et l'incidence de gros projets d'investissement dans les infrastructures. Il est important de coordonner étroitement les politiques budgétaire et monétaire

Les administrateurs félicitent les autorités pour leur politique budgétaire prudente. Le rééquilibrage budgétaire doit se poursuivre afin de préserver la viabilité des finances publiques à long terme face aux pressions croissantes sur le budget, en particulier à cause du vieillissement de la population et de la baisse des recettes non-fiscales et douanières. En conséquence, il convient d'élargir l'assiette de l'impôt, de renforcer l'efficacité des dépenses et de rembourser anticipativement la dette. Comme il est prévu que les cours du pétrole resteront élevés à moyen et à long terme, il faudrait éliminer progressivement les subventions aux carburants, qui sont de plus en plus coûteuses.

Les administrateurs notent avec satisfaction les mesures prises récemment pour redresser la position financière du système de sécurité sociale à moyen terme, et notent qu'il est important d'accélérer la réforme en profondeur du système qui est prévue. Ils sont d'avis qu'un cadre budgétaire davantage tourné vers l'avenir aiderait à analyser les questions budgétaires à moyen et à long terme liées au vieillissement de la population.

Les administrateurs estiment que le niveau actuel du taux de change est globalement approprié. Étant donné l'adoption du ciblage de l'inflation qui est prévue à moyen terme, les administrateurs appellent les autorités à continuer d'assouplir le taux de change et à appuyer le développement du marché monétaire et du marché des changes, en accroissant leur autonomie vis-à-vis la banque centrale. Ils conseillent aussi de poursuivre la libéralisation des prix, car la part relativement élevée des prix administrés dans l'indice des prix à la consommation pourrait compliquer la conduite de la politique monétaire, en particulier dans le contexte d'un ciblage de l'inflation. Enfin, les administrateurs encouragent la banque centrale à continuer d'informer les opérateurs des marchés du processus de réforme et de ses implications, et à renforcer ses capacités en matière de recherche et de prévision.

Les administrateurs saluent la stratégie globale de réforme du système financier fondée sur le programme d'évaluation du secteur financier et sa mise à jour, qui a déjà donné des résultats positifs. Ils souscrivent aux objectifs de réduction des créances

improductives et d'accroissement des provisions pour les créances improductives qui subsistent d'ici fin 2009, bien que le second objectif exige peut-être une recapitalisation des banques. Un secteur bancaire dynamique et efficient sera essentiel pour accélérer la croissance et libéraliser totalement les mouvements de capitaux. Les administrateurs encouragent les autorités à envisager des mesures supplémentaires pour renforcer la gestion des banques, redynamiser la culture du crédit, améliorer la gestion des risques et accroître la transparence financière.

Les administrateurs félicitent les autorités pour les progrès accomplis vers l'intégration de l'économie tunisienne dans l'économie régionale et mondiale. Ils attendent avec intérêt de nouvelles avancées dans la simplification et la réduction des droits de douane multilatéraux. La poursuite de l'assouplissement du marché du travail, de la libéralisation du secteur des services et de l'amélioration du climat d'investissement renforcera la compétitivité et la flexibilité générale de l'économie, et aidera la Tunisie à tirer pleinement parti des avantages de la libéralisation des échanges.

Les administrateurs notent avec satisfaction les progrès accomplis dans l'application des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et appuient la demande par les autorités d'une assistance technique du FMI dans ce domaine.

Il est prévu que les prochaines consultations avec la Tunisie au titre de l'article IV aient lieu selon le cycle ordinaire de 12 mois.

Les Notes d'information au public (NIP) font partie des efforts déployés par le FMI pour promouvoir la transparence de ses vues et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées, avec le consentement du ou des pays concernés, après examen par le Conseil d'administration des consultations au titre de l'article IV avec les pays membres, de la surveillance de l'évolution régionale, du suivi post-programme et des évaluations a posteriori des programmes appliqués par les pays membres nécessitant un engagement du FMI à plus long terme. Les NIP sont diffusées aussi après examen par le Conseil d'administration de questions de politique générale, sauf dans les cas particuliers où le Conseil en décide autrement.

Tableau 1. Tunisie — Principaux indicateurs économiques, 2002–07

(Quote-part : 286,5 millions de DTS)

(Population: 10,0 millions; 2005)

(PIB par habitant : 3.117 \$EU; 2006)

(Taux de pauvreté : 4,1 %, 2000)

(Principales exportations : textiles, biens électroniques et mécaniques, tourisme; 2006)

	2002	2003	2004	2005	Est. 2006	Proj. 2007
Production et prix	(Variation annuelle en pourcentage)					
PIB réel (prix du marché)	1,7	5,6	6,0	4,0	5,4	6,0
Prix à la consommation (fin de période)	1,6	4,5	1,2	3,7	3,3	3,0
Prix à la consommation (moyenne de la période)	2,7	2,7	3,6	2,0	4,5	3,0
Investissements et épargne	(En pourcentage du PIB)					
Formation brute du capital	25,7	25,0	24,5	22,0	23,8	24,3
<i>dont : publique</i>	7,5	7,2	7,0	6,4	6,2	6,1
Épargne nationale brute	22,1	22,1	22,5	20,9	21,5	21,8
<i>dont : publique</i>	4,7	4,1	4,5	3,3	3,2	3,0
Finances publiques 2/	(En pourcentage du PIB)					
Total recettes, hors dons et privatisation	24,4	23,7	23,8	23,6	23,8	22,9
Dépenses	27,8	27,1	26,6	26,9	26,7	25,8
Solde administration centrale (hors dons et recettes de privatisation)	-3,5	-3,4	-2,8	-3,2	-2,9	-2,9
Solde primaire admin. centrale (hors dons et recettes de privatisation)	-0,4	-0,6	0,0	-0,4	-0,1	-0,4
Total dette publique	61,5	60,5	59,4	58,3	54,0	52,5
Secteur monétaire	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)					
Crédits à l'économie	6,7	4,6	5,3	6,3	6,7	7,9
Monnaie centrale	1,8	5,5	12,2	21,9	17,5	17,1
Monnaie au sens large	5,2	6,3	10,3	11,0	11,5	9,1
Vélocité de la monnaie au sens large	1,6	1,7	1,6	1,6	1,5	1,5
Taux des bons du Trésor sur 3 mois (moyenne de la période, en %) 1/	6,1	5,5	5,1	5,1	5,1	...
Secteur extérieur	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
Exportations de biens (en \$EU, variation en pourcentage)	3,8	17,1	20,6	8,4	9,5	17,3
Importations de biens (en \$EU, variation en pourcentage)	-1,9	14,7	17,6	2,9	12,4	16,1
Balance commerciale des marchandises	-10,1	-9,1	-8,6	-6,8	-8,2	-8,2
Compte courant, transferts officiels exclus	-3,5	-2,9	-2,0	-1,1	-2,3	-2,5
Compte courant, transferts officiels inclus	-3,2	-2,7	-1,6	-0,6	-1,9	-2,1
Investissements directs étrangers	3,6	2,1	2,1	2,6	10,3	2,6
Total dette extérieure	67,5	66,8	66,5	65,4	59,1	58,9
Réserves brutes (en milliards de dollars EU)	2,3	3,0	4,0	4,4	6,8	7,8
En mois d'imp. de biens et de services de l'année suivante	2,7	3,0	3,5	3,7	5,1	5,0
En % de la dette ext. à court terme (base échéance restante)	56,9	67,4	81,7	98,1	115,7	122,3
Pour mémoire :						
PIB nominal (en milliards de dollars EU)	22,4	26,6	29,3	27,6	31,7	34,0
Taux de chômage (en %)	14,9	14,3	13,9	14,2	14,2	14,1
Importations nettes de produits pétroliers (en millions de \$ EU)	221,7	328,8	407,1	393,5	631,0	92,8
Monnaie locale pour 1 dollar EU (moyenne de la période)	1,4	1,3	1,2	1,3	-3,6	...
Taux de change effectif réel (moyenne annuelle, variation en %)	-0,2	-5,0	-3,4	-4,5	-0,8	...
Indice boursier	1119,2	1250,2	1331,8	1615,1	2331,1	2529,0

Sources : autorités tunisiennes et estimations des services du FMI.

1/ Hors entreprises publiques.

2/ L'exercice budgétaire correspond à l'année civile.

3/ TUNINDEX (1000 = 1/4/1998). Données pour 2007 au 22 juin 2007.

Déclaration de MM. Mirakhor et Rouai sur la Tunisie

Réunion du Conseil d'administration,

3 août 2007

Les autorités tunisiennes que nous représentons tiennent à remercier les services du FMI pour leur rapport équilibré ainsi que pour le document de la série des questions générales qui est riche d'enseignements, et elles souhaitent exprimer leur gratitude pour le soutien et les conseils précieux du Conseil d'administration, de la Direction et des services de l'institution. Elles consentent, comme de coutume, à la publication des documents des services du FMI. Les discussions sur les consultations de 2007 au titre de l'Article IV ont coïncidé avec l'étape finale de l'adoption de la stratégie à moyen terme des autorités énoncée dans le XI^e Plan quinquennal, qui couvre la période 2007–11 (voir encadré 1), et ont permis aux participants d'évaluer ensemble les progrès accomplis et le chemin qui reste à parcourir.

L'évolution de la situation macroéconomique et financière en 2006 est encourageante et les perspectives à court et à moyen terme sont bonnes. La croissance du PIB a atteint 5,4 % en 2006, signe d'une économie plus solide et plus diversifiée, et, selon les projections, ce taux augmentera encore pour atteindre 6 % en 2007, car l'expansion devrait bénéficier des vigoureuses performances à l'exportation — en particulier dans le secteur des textiles et vêtements, qui se comporte relativement bien malgré une concurrence mondiale très vive depuis l'expiration de l'Accord sur les textiles et les vêtements. L'inflation est retombée en dessous de 2,5 % pour le premier semestre de 2007, suite au resserrement de la politique monétaire opéré par la Banque centrale de Tunisie (BCT) au second semestre de 2006. L'orientation prudente de la politique budgétaire et la progression des recettes non fiscales ont permis de contenir le déficit budgétaire à moins de 3 %, en dépit des cours élevés du pétrole. Enfin, l'affectation de la plus grande partie du produit des privatisations au remboursement anticipé de la dette extérieure en 2006/07 a contribué à l'amélioration des indicateurs de la dette et de l'évaluation de la position extérieure de la Tunisie par les agences de notation.

La surveillance exercée par le FMI a été alignée ces dernières années sur le programme de réformes à moyen terme des autorités. Les objectifs primordiaux des autorités, réaffirmés dans le XI^e Plan, sont de créer des emplois pour un nombre croissant de diplômés de l'enseignement supérieur et de relever les niveaux de vie. Pour ce faire, leur stratégie est axée sur la préservation de la stabilité macroéconomique et la poursuite du vaste processus de réformes structurelles en cours, et notamment de la libéralisation financière, pour encourager l'investissement privé et intégrer davantage la Tunisie à l'économie mondiale. Depuis l'achèvement du PESF de 2002, les discussions entre les autorités et les services du FMI ont privilégié trois domaines clés : l'assainissement des finances publiques, la modernisation du

cadre de la politique monétaire et de la gestion du taux de change et le renforcement du secteur bancaire. Ces discussions sont complétées par une assistance technique ciblée pour laquelle les autorités remercient le FMI.

Dans un contexte caractérisé par une position budgétaire meilleure que prévu, des progrès dans la réforme fiscale et l'administration de l'impôt, l'ajustement progressif des prix pétroliers et l'amélioration des indicateurs de la dette, les discussions sur la politique budgétaire se sont centrées sur les dossiers à moyen et long terme, et en particulier sur la réforme de la sécurité sociale. Les autorités ont convenu, avec les services du FMI, qu'il est important d'assurer la viabilité financière des caisses de sécurité sociale à long terme pour répondre aux évolutions démographiques rapides et au vieillissement de la population, tout en atteignant leur objectif, qui est de couvrir 95 % de la population active en 2009, contre 90 % en 2006. Étant donné la complexité des réformes requises pour rétablir durablement la viabilité du système, les autorités ont adopté une stratégie en deux volets. Premièrement, afin de résorber le déficit récent des caisses de sécurité sociale, elles ont pris une série de mesures correctrices, en s'appliquant notamment à relever les cotisations au régime de retraite et à faire adopter par le Parlement un ambitieux programme de réformes du système de santé destiné à contenir le coût des services de santé et à en améliorer la prestation ; ces mesures devraient permettre de résorber le déficit dans les années qui viennent. Deuxièmement, les autorités ont engagé un processus de consultation avec les partenaires sociaux afin de s'accorder sur un train de réformes qui assurera la viabilité du système jusqu'à 2030.

La BCT continuera de mener une politique monétaire qui privilégie le resserrement du crédit, de façon à ce que l'expansion monétaire reste gérable et l'inflation maîtrisée. Dans le même temps, elle poursuivra sa stratégie visant à assurer progressivement la libéralisation totale du compte de capital, le libre flottement du taux de change et la mise en place d'une politique de ciblage de l'inflation. Le FMI a apporté une contribution très utile dans ces domaines, notamment à l'occasion de la mission d'assistance technique organisée récemment par le Département des marchés monétaires et de capitaux — pour aider la BCT à mettre en place le cadre de ciblage de l'inflation — et de l'atelier conduit par les services du FMI dans le contexte des consultations de l'article IV, en s'appuyant sur les études préparées pour étayer leur rapport. Les autorités estiment que la modification récente de la législation sur la BCT, qui fait de la stabilité des prix le principal objectif de la politique monétaire et renforce l'indépendance de la banque centrale, marque une étape importante qui doit être consolidée dans le sens proposé par les services du FMI dans les recommandations résumées à l'encadré 3 du rapport. Elles reconnaissent aussi la nécessité de développer leurs capacités techniques dans le domaine des études et de la prévision. Les autorités souscrivent à l'évaluation du niveau du taux de change par les services du FMI et conviennent qu'il faudra préciser le rôle de ce taux dans le cadre de politique monétaire. Il est important de noter que les discussions entre les autorités et les services du FMI sur le régime et la

politique de change ont toujours été l'occasion d'échanges de vues francs reposant sur des travaux analytiques solides et des données pertinentes. Les autorités considèrent que le régime de flottage dirigé en place à l'heure actuelle est une étape intermédiaire vers l'adoption d'un taux de change flottant, et elles se sont engagées à renforcer leurs capacités analytiques et à laisser au taux de change une plus grande flexibilité à la hausse et à la baisse, conformément à leur stratégie à moyen terme de libéralisation progressive du compte de capital.

Pour consolider l'amélioration très sensible des indicateurs de solidité bancaire enregistrée ces dernières années, et notamment la diminution tendancielle des créances improductives, les autorités demeurent résolues à réformer le secteur bancaire, étant donné son importance et sa contribution à la promotion de l'investissement privé et à l'intégration progressive de l'économie dans les marchés financiers mondiaux. Elles s'accordent avec les services du FMI pour reconnaître que le niveau des créances improductives reste relativement élevé. Cependant, elles estiment que les politiques convenues dans le cadre de la mise à jour du PESF de 2006, et détaillées dans l'encadré 4, devraient permettre d'atteindre l'objectif intermédiaire consistant à ramener les créances improductives à 15 % du total des créances d'ici à 2009. Elles reconnaissent toutefois qu'elles devront persévérer dans leur effort pour porter le taux de provision à 70 %, mais considèrent que l'extension progressive du rôle des banques privées, y compris via la poursuite des privatisations, contribuera au renforcement du secteur bancaire.

Enfin, les autorités estiment que l'amélioration du climat de l'investissement et les nouveaux investissements dans les infrastructures sont importants pour appuyer le secteur privé et poursuivre l'ouverture de l'économie. À cet égard, si elles se réjouissent des notations reçues d'organismes internationaux tels que le Forum économique mondial et de l'amélioration de la notation de la Tunisie (qui accède à la classe A-) par l'agence japonaise R&I,³ elles estiment qu'il existe encore une marge de progression dans la compétitivité de l'économie et la promotion de l'investissement privé. C'est pourquoi elles s'efforcent de progresser dans le classement établi par la Banque mondiale dans *Doing Business*. Un comité interministériel de haut niveau a été créé pour examiner les scores et classements donnés par les divers organismes internationaux et proposer les réformes nécessaires au gouvernement.

³ Profitant de ce reclassement, la BCT a vendu pour 30 milliards de yens d'obligations Samouraï à 20 ans assorties d'un taux de 3,2 %.